

A11C63  
A84  
1995  
16  
Ex. 1  
QL  
P. gouv.

COMMISSION DE  
LA MONTÉRÉGIE  
SUR L'AVENIR DU QUÉBEC

R A P P O R T

Québec 



COMMISSION DE  
LA MONTÉRÉGIE  
SUR L'AVENIR DU QUÉBEC

R A P P O R T



Québec 



Le 18 mars 1995

Monsieur Jacques Parizeau  
Premier ministre  
Gouvernement du Québec

Monsieur le Premier ministre,

Nous avons le plaisir et l'honneur de vous transmettre le ***Rapport de la Commission de la Montérégie sur l'avenir du Québec***, résultat du mandat que vous nous avez confié le 2 février dernier.

Nous voulons vous remercier, au nom des membres de notre Commission, de la confiance que vous nous avez témoignée. Notre participation aux dix-sept journées d'audiences publiques fut pour nous tous une expérience enrichissante, et nous souhaitons que le Québec de demain profite des idées et des suggestions qui nous ont été formulées au cours de ce mois de février 1995.

Nous vous souhaitons tout le succès attendu dans votre démarche qui marquera l'avenir de notre peuple.

Daignez agréer, monsieur le Premier ministre, l'expression de nos sentiments dévoués.

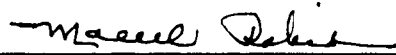
Le président,



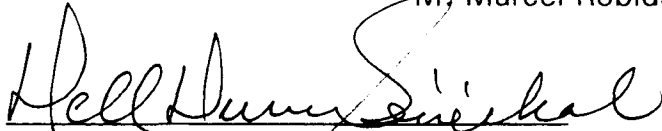
Marcel Robidas  
La Commission de la Montérégie  
sur l'avenir du Québec

Nous, soussigné(e)s, membres de la Commission de la Montérégie sur l'avenir du Québec et mandaté(e)s par décret gouvernemental, déposons le présent rapport qui, nous l'espérons, pourra contribuer positivement au projet soumis à la consultation et, de façon plus générale, à la réflexion gouvernementale engagée sur l'avenir du Québec.

Fait à Longueuil, ce 18 mars 1995.



M. Marcel Robidas, président



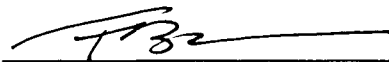
M<sup>me</sup> Dell Dunn-Sénéchal, vice-présidente



M<sup>me</sup> Diane Viau, vice-présidente



M<sup>me</sup> Pascale Baillargeon




M. François Beaulne



M<sup>me</sup> Mançe Cléroux



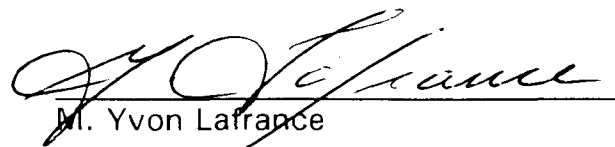
M. Jean-Denis Côté



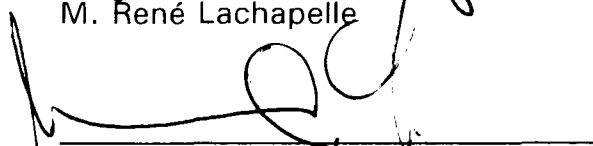
M<sup>me</sup> Louise Desforêts



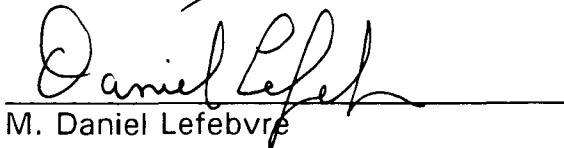
M. René Lachapelle



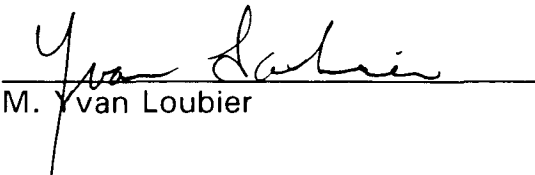
M. Yvon Lafrance



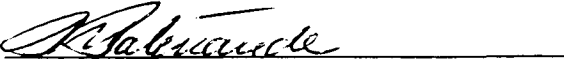
M. Bernard Landry



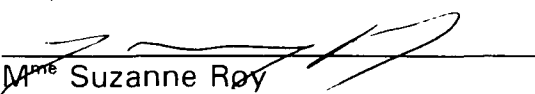
M. Daniel Lefebvre



M. Yvan Loubier



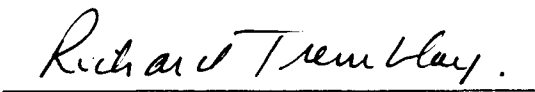
M. Paul-Maurice Patenaude



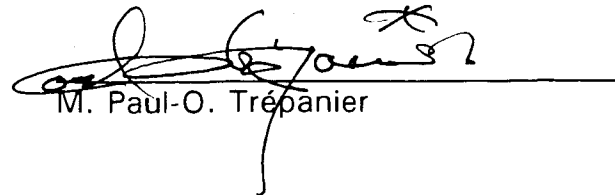
M<sup>me</sup> Suzanne Roy



Soeur Thérèse Soucy s.n.j.m.




M. Richard Tremblay



M. Paul-O. Trépanier

Signé en présence de la secrétaire  
de la Commission



M<sup>me</sup> Louise Prévost



# **PRÉSENTATION**

# TABLE DES MATIÈRES

<b>PRÉSENTATION</b>	<b>page</b>
. Remerciements . . . . .	VIII
. Membres de la Commission . . . . .	IX
. Membres du personnel de la Commission . . . . .	XI
<b>PROFIL DE LA MONTÉRÉGIE . . . . .</b>	<b>1</b>
. Carte de la région . . . . .	2
A- Caractéristiques de la région . . . . .	3
B- Plans stratégiques régionaux . . . . .	5
C- Conclusion . . . . .	6
<b>INTRODUCTION . . . . .</b>	<b>7</b>
. Le mandat de la Commission . . . . .	8
. Le déroulement de la consultation . . . . .	9
Tableau: les modalités de participation . . . . .	10
Tableau: itinéraire et horaire de la Commission . . . . .	12
. La participation des citoyens . . . . .	13
Tableau: bilan quantitatif de la consultation . . . . .	14
(audiences et forums)	
Tableau: portrait de la participation . . . . .	15
Tableau: nombre d'intervenants selon le milieu . . . . .	16
d'appartenance (auditions et mémoires)	
<b>1. LE BILAN DES TÉMOIGNAGES . . . . .</b>	<b>17</b>
Introduction . . . . .	18
A- Le mandat . . . . .	19
B- Préambule . . . . .	20
C- Souveraineté (art. 1) . . . . .	21
D- Association économique (art. 2) . . . . .	22
E- Nouvelle constitution (art. 3) . . . . .	23
F- Territoire (art. 4) . . . . .	37
G- Citoyenneté (art. 5) . . . . .	38
H- Monnaie (art. 6) . . . . .	39
I- Traités (art. 7) . . . . .	41
et alliances internationales (art. 8 et 9) . . . . .	41

<b>1.</b>	<b>LE BILAN DES TÉMOIGNAGES (SUITE)</b>	<b>page</b>
	J- Continuité des lois (art. 11 à 14) . . . . .	43
	K- Partage des biens et des dettes (art. 15) . . . . .	47
	L- Entrée en vigueur (art. 16 et 17) . . . . .	48
	M- Question référendaire . . . . .	49
	N- Les autres options constitutionnelles . . . . .	50
	O- Les autres considérations . . . . .	52
	P- Synthèse des témoignages . . . . .	63
	Tableau: Les sujets traités par milieu d'appartenance . . . . .	65
<b>2.</b>	<b>RECOMMANDATIONS DE LA COMMISSION</b> . . . . .	<b>69</b>
<b>3.</b>	<b>ANNEXES</b> . . . . .	<b>73</b>
	I- Liste des mémoires reçus (formes d'interventions) . . . . .	74
	II- Communications, relations de presse et publicité . . . . .	96

## REMERCIEMENTS

La **Commission de la Montérégie sur l'avenir du Québec** tient à remercier le Premier ministre Jacques Parizeau de lui avoir permis de prendre une part active à cette vaste consultation populaire dans le cadre de l'avant-projet de loi sur la souveraineté du Québec. C'est à la fois un honneur et un enrichissement personnel pour chacun des membres d'avoir été à l'écoute des citoyens qui se sont engagés, chacun à sa façon, dans ce processus unique.

Nos remerciements vont aussi à tous les citoyens et toutes les citoyennes de la Montérégie qui ont répondu à l'invitation du Premier ministre à ce grand rendez-vous de la démocratie; ils ont assuré le succès des travaux de la Commission par l'apport de leurs réflexions, de leurs préoccupations et de leur questionnement. Ils ont pris la place qu'on leur offrait: celle de député d'un jour.

Merci aussi à ceux et celles qui ont été témoins des travaux de la Commission, soit par leur assistance aux lieux d'audition, soit de leur foyer par le biais des médias télévisés: ils ont ainsi alimenté leur réflexion sur l'avenir du Québec.

Merci à tout le personnel administratif et de soutien, au personnel de Communication-Québec, à celui du Secrétariat au développement régional et aux bénévoles qui, par leur collaboration et leur participation significative, ont permis de franchir avec succès ce pas important dans l'histoire de la démocratie québécoise.

---

Note: Pour alléger la lecture, l'usage du masculin englobe le féminin lorsque cela s'applique à des personnes.

## MEMBRES DE LA COMMISSION

Marcel Robidas,	président, ancien maire de Longueuil, et président de l'Association pour le plein emploi
Dell Dunn-Sénéchal,	maire de Verchères et vice-préfet de la Municipalité régionale de comté de Lajemmerais
Diane Viau,	vice-présidente du parti libéral du Québec de 1991 à 1994, vice-présidente communication et développement des affaires nationales et internationales d'une entreprise de génie-conseil
Pascale Baillargeon,	jeune avocate de Saint-Jean-sur-Richelieu et femme d'affaires
François Beaulne,	délégué régional de la Montérégie, député de Marguerite-d'Youville
Mance Cléroux,	représentante du milieu de la santé et des affaires sociales, notaire médiateur en matières civiles et commerciales, présidente du conseil d'administration du Centre hospitalier Pierre-Boucher, présidente du conseil d'administration des Centres jeunesse de la Montérégie
Jean-Denis Côté,	représentant du milieu des affaires, président directeur général d'entreprises alimentaires, engagé dans les sociétés de développement économique, membre du conseil d'administration de la Société montérégienne de développement et président de la Société de capital de développement de la Montérégie
Louise Desforges,	représentante du milieu communautaire, coordonnatrice de TROVEP Montérégie
René Lachapelle,	représentant du milieu syndical (C.S.N.), président du Conseil central des syndicats nationaux de Sorel et membre du conseil d'administration de la Société montérégienne de développement

Yvon Lafrance,	représentant du milieu des affaires et ancien député
Bernard Landry,	député de Verchères, vice-premier ministre, ministre des affaires internationales, des communautés culturelles et de l'immigration, ministre responsable pour la Commission
Daniel Lefebvre,	représentant de l'Action démocratique du Québec, directeur des communications et des relations publiques au Collège militaire royal de St-Jean
Yvan Loubier,	délégué régional du Bloc québécois et député de St-Hyacinthe-Bagot
Paul-Maurice Patenaude,	représentant du monde municipal, maire de la municipalité de Dundee, préfet de la M.R.C. le Haut-St-Laurent
Suzanne Roy,	directrice générale, Société nationale des Québécois de Richelieu/Yamaska
Thérèse Soucy, s.n.j.m.	représentante du milieu communautaire de Valleyfield, membre du comité Justice de sa congrégation
Richard Tremblay,	représentant du milieu syndical (F.T.Q.), président du Conseil des travailleurs et travailleuses du Montréal métropolitain (C.T.M.)
Paul-O. Trépanier,	représentant du milieu des affaires, architecte et ancien maire de Granby

## MEMBRES DU PERSONNEL DE LA COMMISSION

Secrétaire de la commission:	Louise Prévost
Animatrice:	Lise Raymond
Animateur:	François Blain
Analystes:	Rachel Décarie, avocate Nicole Hébert, avocate Monique St-Jacques, avocate
Responsable de la logistique:	Alain Lavoie
Coordonnatrice des services administratifs:	Céline Gallant
Services administratifs:	Christiane Montmarquette Huguette Poirier Michèle Beaucage
Préposée à l'accueil:	Lise Renaud
Attaché de presse du président:	Jacques Masson
Agent d'information:	Serge Forest

# **PROFIL DE LA MONTÉRÉGIE**

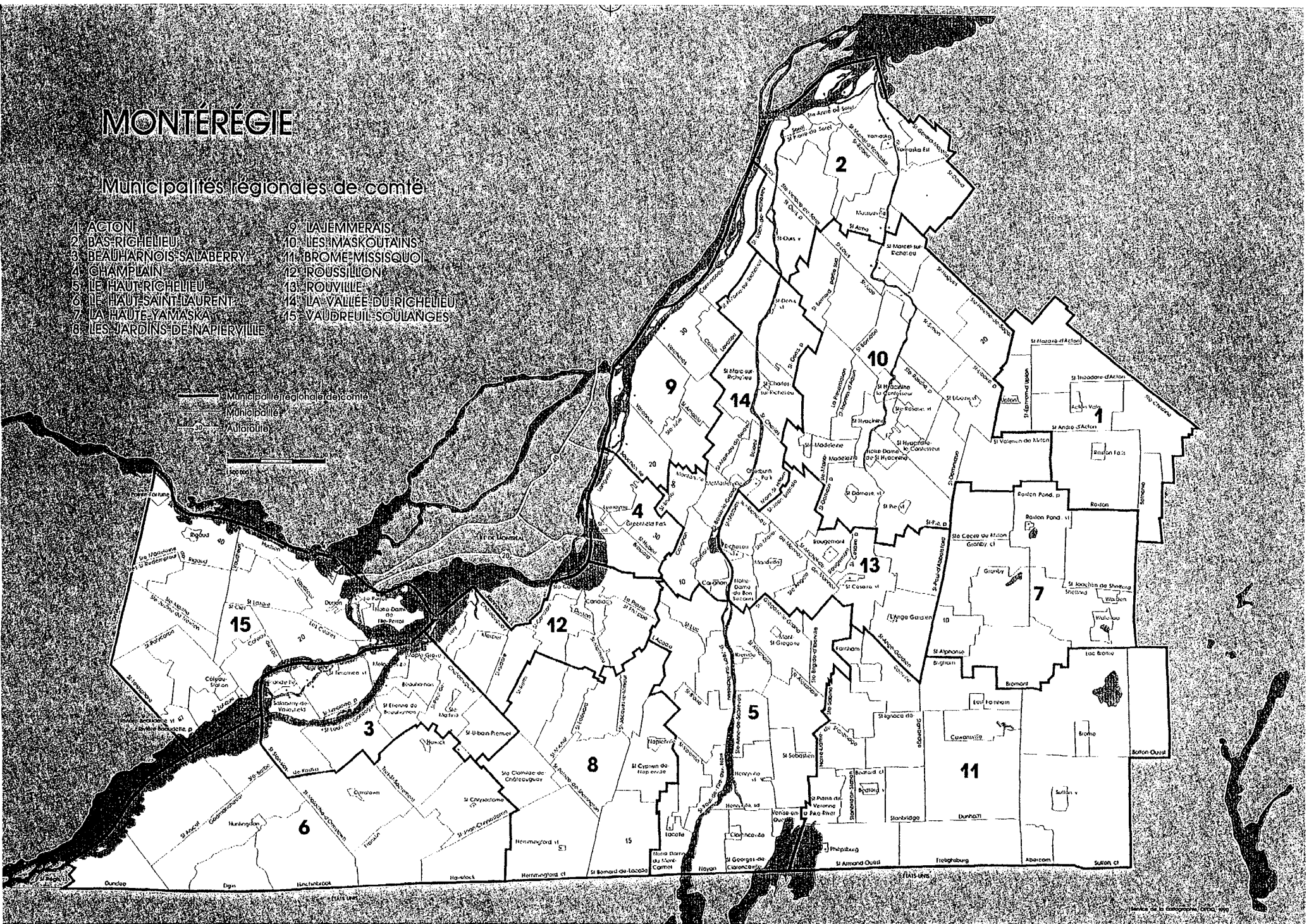
# MONTÉRÉGIE

## Municipalités régionales de comté

- |                              |                           |
|------------------------------|---------------------------|
| 1 ACTON                      | 9 LA JEMMERAIS            |
| 2 BAS-RICHÉLIEU              | 10 LES MASKOUTAINS        |
| 3 BEAUHARNOIS-SALABERRY      | 11 BROME-MISSISQUOI       |
| 4 CHAMPLAIN                  | 12 ROUSSILLON             |
| 5 LE HAUT-RICHÉLIEU          | 13 ROUVILLE               |
| 6 LE HAUT-SAINT-LAURENT      | 14 LA Vallée du Richélieu |
| 7 LA HAUTE-YAMASKA           | 15 VAUBREUIL-SOULANGES    |
| 8 LES JARDINS-DE-NAPIERVILLE |                           |

 Municipalité régionale de comté  
 Municipalité  
 Ville  
 Village  
 Localité

100 km



# PROFIL DE LA MONTÉRÉGIE

## A- Caractéristiques de la région

La Montérégie forme un vaste triangle d'une superficie de 11 057 km carrés dans l'extrême sud du Québec. Ses frontières sont, au nord, le St-Laurent, à l'ouest, l'Ontario, au sud, l'État de New-York et, à l'est, la Mauricie-Bois-Francs et l'Estrie.

### a) L'environnement socio-économique

Au second rang au Québec, après la région de Montréal, la Montérégie a une population de 1 273 452 habitants en 1993. Par rapport à l'année précédente, le taux de croissance de la population se situe à 1,4 % comparativement à 0,8 % pour le reste du Québec. La population est francophone à 87,2 %, anglophone à 9,1 % et de langue maternelle autre à 3,7 %, surtout chinoise, italienne et espagnole.

La région contient 222 municipalités regroupées dans 15 municipalités régionales de comté et se caractérise par des milieux urbains et ruraux bien structurés. En banlieue de Montréal, l'espace urbain représente 43 % de la population montérégienne dont les principales villes sont: Longueuil, St-Hubert, Brossard, Châteauguay et Boucherville. De plus, la Montérégie est caractérisée par la présence d'une couronne de 5 villes dites satellites, soit Granby, Saint-Hyacinthe, St-Jean-sur-Richelieu, Salaberry-de-Valleyfield et Sorel. Chacune de ces villes joue un rôle majeur dans l'industrie régionale.

### b) Les autochtones

La Montérégie compte 2 réserves amérindiennes importantes, soit Kanawake avec une population de 6 313 habitants, sur une superficie de 41,52 km carrés, et Akwasasne avec une population de 2 967 habitants, sur une superficie québécoise de 11,49 km carrés. (Le territoire d'Akwasasne se retrouve à la fois au Québec, en Ontario et dans l'État de New-York).

### c) Origines ethniques

L'immigration en Montérégie est en constante évolution et représente, en 1991, 6 % de la population. On y retrouve plus de 70 000 immigrants provenant majoritairement de pays européens, américains, asiatiques et leur nombre ne cesse de croître. La majorité est concentrée dans les villes de Brossard, de St-Hubert et de Longueuil.

**d) L'économie**

L'économie de la Montérégie est très diversifiée et elle a une part importante dans la création d'emplois au Québec. En plus de la grande fertilité de ses sols, elle est favorisée par sa saison de croissance végétative qui varie entre 200 et 215 jours. Possédant le quart des fermes du Québec et une production variée, elle comble une grande part des besoins alimentaires québécois et occupe le premier rang au Québec comme région agricole. St-Hyacinthe détient le titre de technopole internationale de l'agro-alimentaire.

L'industrie manufacturière regroupe près de 23 % de l'emploi manufacturier du Québec et sa structure se distingue par une très grande diversification de ses activités. Le tiers des emplois manufacturiers est concentré dans 4 groupes: aliments et boissons, équipements de transport, produits chimiques, produits électriques et électroniques. À ceux-là, on ajoute les groupes du caoutchouc et plastique, des produits métalliques, de la machinerie et du textile. La plupart sont des groupes modernes à forte concentration technologique.

La plus grande concentration d'établissements et d'emplois se retrouve dans les MRC de Champlain et de Lajemmerais, puis dans les villes satellites et enfin dans les centres intermédiaires comme Contrecoeur, Bromont, Beauharnois, etc. Depuis plusieurs années, le secteur tertiaire est en croissance. Les deux principales activités génératrices d'emplois sont les services et le commerce de gros et de détail. La Montérégie occupe une place de choix dans le secteur de la recherche et du développement industriel, particulièrement dans les laboratoires d'Agriculture-Canada, du ministère de l'Agriculture, des pêcheries et de l'alimentation du Québec, de l'INRS-Énergie, de l'Institut de recherche d'électricité d'Hydro-Québec à Varennes, de l'Institut des matériaux industriels du Centre national de recherches du Canada, de l'Agence spatiale canadienne et le Centre de recherche en environnement UQAM-Sorel-Tracy.

**e) Les services**

La Montérégie possède 10 centres hospitaliers dont sept sont privés. Les villes de Longueuil, Greenfield Park, Saint-Hyacinthe, Cowansville, Sorel, Granby, Châteauguay, Salaberry-de-Valleyfield et St-Jean-sur-Richelieu ont leur hôpital. La population de la Montérégie a également à sa disposition 72 centres d'hébergement et de soins longue durée, dont 38 sont publics et 12 centres de réadaptation, dont 10 sont publics. Les services de première ligne sont assurés par 19 centres locaux de services communautaires (CLSC) et plus de 600 organismes communautaires sont subventionnés pour dispenser des services complémentaires. L'ensemble du réseau est coordonné par la Régie

régionale de la santé et des services sociaux de la Montérégie.

Le réseau de l'éducation comprend 26 commissions scolaires et 500 établissements dont 12 offrent l'enseignement collégial. Les cégeps, dont l'Institut de technologie agro-alimentaire, sont situés à St-Hyacinthe, Granby, Sorel, Salaberry de Valleyfield, St-Jean-sur-Richelieu, St-Lambert (anglophone) et Longueuil. Le Centre des technologies textiles et l'École nationale d'aéronautique sont rattachés à deux cégeps. Le Collège militaire royal de St-Jean a un statut universitaire et l'École de médecine vétérinaire (Saint-Hyacinthe) est affiliée à l'Université de Montréal. En outre plusieurs universités offrent des services ou ont des sous-centres en Montérégie, en particulier l'Université de Sherbrooke, le réseau de l'Université du Québec et l'Université de Montréal.

**f) Infrastructures de transport**

Le réseau routier est largement fonction de la proximité de Montréal: il traverse la région et sert à relier la métropole à d'autres villes au Québec et aux États-Unis. On retrouve quatre compagnies de chemin de fer permettant le transport des marchandises et des passagers vers Montréal, Toronto, Québec, l'Est du Canada et le Nord-Est des États-Unis. Les voies les plus achalandées relient Rigaud et Montréal, et sont desservies par le Canadien Pacifique. Ces trains sont intégrés au réseau de la Société des transports de la communauté urbaine de Montréal (STCUM). De plus, la Montérégie compte 20 aéroports, dont neuf sont publics.

**B- Les plans stratégiques régionaux**

Les partenaires montérégiens, du plan municipal au plan régional en passant par les structures des municipalités régionales de comté et celles des sous-régions, ont déterminé des stratégies de développement régional pour faire de la région qui nous préoccupe une "*Montérégie gagnante*".

Les orientations prioritaires visent deux grands axes de développement:

Le plan économique:

- . dans les secteurs bio-alimentaire, recherche et développement, environnement, industrie manufacturière, tourisme et transport;

Le développement de la main-d'oeuvre et la mise en valeur des ressources humaines:

- . la formation et l'adaptation de la main-d'oeuvre aux besoins de l'industrie par l'identification des secteurs d'activité moteurs en émergence;

- . le développement d'interventions concrètes pour contrer le décrochage scolaire;
- . la reconnaissance de la participation des femmes dans le développement régional comme un apport économique majeur.

### **C- Conclusion**

La Montérégie est une force essentielle au développement économique du Québec, à cause de son équilibre de population urbaine et rurale, l'âge et la scolarité de ses résidants, son réseau d'enseignement, sa localisation géographique exceptionnelle, la richesse de ses sols, ses cours d'eau, la diversification de son économie, son infrastructure routière.

Bref, la Montérégie joue gagnante face à l'avenir du Québec.

- 
- Sources:**
- Pour une Montérégie gagnante*  
Société montérégienne de développement,  
Juillet 1993, 64 p.
  - Les Régions administratives en bref*  
Ministère du Conseil exécutif,  
Secrétariat aux affaires régionales,  
Septembre 1994
  - Rapport annuel 1993-1994*  
Régie régionale de la santé et des services sociaux  
de la Montérégie (1994),  
Longueuil, 2<sup>e</sup> trimestre, 68 p.
  - Population immigrée recensée dans les régions  
du Québec en 1991 pour MCCI*  
Jean-Claude Jay-Rayon,  
Janvier 1994

# **INTRODUCTION**



## LE MANDAT DE LA COMMISSION

Le 6 décembre 1994, le Premier ministre du Québec, monsieur Jacques Parizeau, déposait à l'Assemblée nationale un avant-projet de loi sur la Souveraineté du Québec.

Il invitait la population québécoise à étudier, critiquer ou modifier cet avant-projet de loi dans un grand exercice de participation démocratique: "Le projet de se donner un pays ne peut être l'affaire d'un gouvernement. Il doit être l'affaire de chaque citoyen, de tout le peuple du Québec".

À l'instar de toutes les commissions régionales, des commissions des jeunes et des aînés, la Commission de la Montérégie sur l'avenir du Québec a reçu le mandat suivant:

- entendre les citoyens ou les groupes qui voudront s'exprimer sur l'avant-projet de loi sur la souveraineté du Québec, sur l'opportunité de réaliser la souveraineté ou sur toute autre façon de concevoir l'avenir du Québec proposée officiellement par un parti politique représenté au sein de la commission;
- recevoir les suggestions des citoyens ou des groupes quant à la rédaction d'une Déclaration de souveraineté qui sera inscrite en préambule au projet de loi sur la souveraineté du Québec;
- recevoir les commentaires des citoyens ou des groupes sur les meilleures circonstances pour la tenue d'un référendum sur l'avenir du Québec;
- fournir de l'information et susciter des discussions entre les participants sur toute matière faisant partie du mandat de la commission.

Les dix-huit commissaires de la Montérégie, sous la présidence de monsieur Marcel Robidas, sont fiers de témoigner de la réalisation de leur mandat qui se concrétise dans le dépôt du présent rapport.

---

**Sources:** Lettre du Premier ministre dans le dépliant  
*Avant-projet de loi sur la Souveraineté du Québec*  
Éditeur officiel du Québec,  
1994

Le décret 1-95 concernant les Commissions sur l'avenir du Québec  
(11 janvier 1995)



## LE DÉROULEMENT DE LA CONSULTATION

Afin de faciliter la participation du plus grand nombre de citoyens, la Commission de la Montérégie a établi diverses modalités de participation qu'elle a largement diffusées dans le public, dès le coup d'envoi en conférence de presse et à chacune des sessions de consultation. Ce sont:

- . les auditions avec mémoire;
- . les auditions sans mémoire;
- . les forums ouverts;
- . les forums organisés (cette modalité offerte n'a pas été retenue par les citoyens).

À la page 10, le lecteur pourra prendre connaissance du document intitulé "*Modalités de participation*".

Dès sa mise sur pied, le secrétariat de la Commission a fait une vaste campagne de promotion de la participation auprès d'environ 600 organismes de la région, représentant un large éventail de milieux d'appartenance. De plus, à titre d'ancien maire de Longueuil, le président a invité les maires des 222 municipalités de la région à participer à la consultation populaire.

Deux animateurs ont informé et supporté les individus et les groupes qui en ont fait la demande sur la façon de préparer une intervention verbale, de rédiger un mémoire ou tout simplement de participer aux audiences et aux forums. Les animateurs précisaient les temps alloués et conseillaient les participants sur la façon d'optimiser leur présentation.

Une préposée à l'accueil complétait l'information à chacune des sessions de la Commission.

L'intérêt de la population montérégienne à participer à la consultation a vite été démontré. À plusieurs reprises, la Commission a dû réajuster son horaire de façon à donner satisfaction au plus grand nombre de personnes qui désiraient être entendues. Les heures d'audition ont été allongées à plusieurs endroits. Des forums ont été ajoutés là où initialement le calendrier de la Commission n'en prévoyait pas. Enfin, au cours des deux dernières semaines, même la logistique a dû être révisée pour accueillir plus de monde que prévu au départ.

Globalement, la Commission a tenu trente-quatre (34) sessions de consultation dont dix-huit (18) périodes d'audition et seize (16) forums ouverts dans seize (16) municipalités de la Montérégie. Le lecteur pourra prendre connaissance de l'itinéraire et de l'horaire de la Commission à la page 12.

## MODALITÉS DE PARTICIPATION

**CHOISISSEZ  
LA FAÇON DE PARTICIPER QUI VOUS CONVIENT LE MIEUX**

**INSCRIVEZ-VOUS LE PLUS TÔT POSSIBLE**

### **Vous désirez déposer un mémoire**

(comme individu, ou au nom d'un groupe, d'une association)

- \* avec audition:           -> **inscription nécessaire**
- \* sans audition:           -> vous acheminez votre mémoire au Secrétariat de la Commission de la Montérégie sur l'avenir du Québec (par courrier ou en personne).

### **Vous désirez être entendu en audition (avec ou sans mémoire)**

-> **inscription nécessaire**

Vous indiquez votre intention d'être entendu

- \* en votre nom personnel (temps de parole: environ 10 minutes)
- \* au nom d'un groupe ou d'une association (temps de parole: environ 20 min.):  
vous mentionnez:
  - le nom du groupe ou de l'association
  - le nom du présentateur ou de la présentatrice
  - le nombre de personnes représentées
  - le type d'organisme (économique, communautaire, syndical, culturel, etc.).

### **Vous désirez participer à un forum**

(interaction avec animateur et commissaires)

\* organisé -> **inscription nécessaire**

Vous êtes un groupe ou une association et vous voulez avoir du temps réservé (max: 40 participants; temps alloué: max: 45 min).

Vous nous mentionnez:

- le nom de votre groupe ou association
- le nom du répondeur, son numéro de téléphone et télécopieur

\* ouvert -> **inscription non nécessaire**

Vous voulez simplement prendre la parole en votre nom personnel, donner votre opinion ou obtenir des informations.

Les forums ouverts, d'une durée d'environ 1 h 30, ont lieu particulièrement le soir. Les après-midis seront davantage réservés aux auditions et aux forums organisés.

\* Communications verbales en anglais:

la Commission fournit les services d'un interprète qui fera la synthèse séquentielle et non une traduction simultanée

\* Auditions dans une langue autre que l'anglais et le français:

l'organisme concerné fournit le traducteur.

\* Régulièrement les citoyens et citoyennes peuvent assister aux séances de la commission (auditions) ou aux forums pour entendre les présentations et les échanges. Les séances sont publiques et tous sont les bienvenus.

\* En cas d'intempéries, nous avons prévu des journées de relâche pour permettre des marges de manoeuvre de remplacement.

Vous voulez de l'aide pour savoir la meilleure façon

- de préparer votre mémoire,
- de préparer votre présentation en groupe.

Nous avons 2 animateurs à votre disposition. Vous pouvez les rejoindre au Secrétariat de la Commission de la Montérégie.

Jours de tombée pour les mémoires avec audition:

- au plus tard, 4 jours avant les auditions,
- 22 février: jour de tombée des mémoires.

Un mémoire peut être déposé après le passage de la Commission dans une municipalité, sans toutefois dépasser le 22 février.

### *Comment vous inscrire?*

- *par courrier* ou *en personne* au

Secrétariat de la Commission de la Montérégie  
sur l'avenir du Québec  
Édifce Montval  
201, Place Charles-Lemoyne, bureau 2.01  
Longueuil, QC, J4K 2T5

- *par télécopieur*: (514) 928-5075

1-800-382-2425

- *par téléphone*: (514) 928-5070

1-800-381-2425

**COMMISSION DE LA MONTÉRÉGIE SUR L'AVENIR DU QUÉBEC  
ITINÉRAIRE ET ENDROITS DES AUDIENCES - FÉVRIER 1995**

Dimanche	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
5	6 <b>LONGUEUIL</b> 14 h 00 à 16 h 30 18 h 30 à 21 h 30  Théâtre de la Ville 180, de Gentilly Est Longueuil	7 <b>LONGUEUIL</b> Cegep 11 h 00 à 12 h 30 (Forum de 15 h 30 à 16 h 30) 18 h 30 à 21 h 30 (Forum ouvert: de 20 h 00 à 21 h 30) Théâtre de la Ville 180, de Gentilly Est Longueuil	8  <b>Relâche</b>	9 <b>VARENNES</b> 16 h 30 à 21 h 30  Services récréatifs et communautaires de Varennas Salle polyvalente 98, d'Youville Varennas	10 <b>BOUCHERVILLE</b> 16 h 30 à 21 h 30 (Forum ouvert: de 20 h 00 à 21 h 30)  Salle paroissiale de l'Église Ste-Famille 553, St-Charles Boucherville (en arrière de l'Église)	11 <b>BELOEIL</b> 13 h 30 à 16 h 30 (Forum ouvert: de 15 h 00 à 16 h 30)  Centre culturel 600, rue Richelieu Beloeil
12 <b>LAPRAIRIE</b> 13 h 30 à 16 h 30 (Forum ouvert: 15 h 00 à 16 h 30)  Complexe St-Laurent 500, St-Laurent LaPrairie	13  <b>Relâche</b>	14 <b>SALABERRY-DE- VALLEYFIELD</b> 13 h 30 à 21 h 30 (Forum ouvert: de 20 h 00 à 21 h 30)  Hôtel Delta 40, avenue du Centenaire Valleyfield	15 <b>VAUDREUIL</b> 16 h 30 à 21 h 30 (Forum ouvert: de 20 h 00 à 21 h 30)  Église Sainte-Trinité 145, Saint-Charles Vaudreuil-Dorion	16 <b>SAINT-HYACINTHE</b> 15 h 30 à 21 h 30 (Forum ouvert: de 20 h 00 à 21 h 30)  Salle communautaire Loisirs Saint-Sacrement 2420, rue Bourassa Saint-Hyacinthe	17 <b>SAINT-HUBERT</b> 16 h 00 à 21 h 30 (Forum ouvert: de 20 h 00 à 21 h 30)  École André-Laurendeau 7450, boul. Cousineau Saint-Hubert	18  <b>Relâche</b>
19 <b>FARNHAM</b> 13 h 30 à 16 h 30  Polyvalente Jean- Jacques Bertrand 255, Saint-André Farnham	20 <b>GRANBY</b> 16 h 30 à 21 h 30 (Forum ouvert: de 20 h 00 à 21 h 30)  Hôtel Le Castel 901, rue Principale Granby	21 <b>SOREL</b> 15 h 00 à 21 h 30 (Forum ouvert: de 20 h 00 à 21 h 30)  Centre Desranleau 71, rue de Ramesay Sorel	22 <b>SAINT-JEAN</b> 15 h 30 à 21 h 30 (Forum ouvert: de 20h à 21h30)  Centre des aînés Johannas 125, Jacques-Cartier Nord St-Jean-sur-Richelieu	23  <b>Relâche</b>	24 <b>SAINT-RÉMI</b> 16 h 30 à 21 h 30 (Forum ouvert: de 20 h 30 à 21 h 30)  Centre communautaire de Saint-Rémi 25, rue Saint-Sauveur Saint-Rémi	25 <b>BROSSARD</b> 12 h 30 à 16 h 30 (Forum 15 h 30 à 16 h 30)  Ecole secondaire Antoine Brossard 3055 boul. Rome Brossard
26 <b>CHÂTEAUGUAY</b> 13 h 00 à 17 h 00 (Forum 16 h 00 à 17 h 00)  Restaurant Le Rustik 47, Saint-Jean-Baptiste Châteauguay	27	28	1	2	3	4

## LA PARTICIPATION DES CITOYENS

L'importante participation du public et le climat démocratique des échanges dans le respect des différences sont tout à l'honneur des citoyens de la Montérégie. Le fait d'y avoir été associé est source de fierté pour les commissaires et pour le personnel de la Commission.

Les forums ont rallié la faveur populaire puisque 52 % (3 460) des 6 215 participants y ont assisté et 353 citoyens ont pris la parole sous l'habile gouverne d'une animatrice ou d'un animateur. Leur rôle était d'assurer la gestion des temps alloués tant au public qu'aux commissaires et de favoriser l'émergence des opinions et commentaires sur l'objet même de la consultation. Mis à part quelques écarts, les citoyens ont apprécié et respecté les consignes.

Les commissaires ont été maintes fois touchés de voir combien de citoyens avaient préparé leur intervention sur "*leur page blanche*" pour être bien certains de rendre leur idée en peu de mots et en peu de temps; les citoyens et les citoyennes étaient manifestement heureux de livrer leur message quel qu'il soit à la Commission et au public en général. Le climat a donc permis la confiance pour s'exprimer et la tolérance à l'égard des opinions divergentes.

Lors des audiences, la Commission a accueilli les opinions de représentants d'organismes communautaires, de municipalités, de commissions scolaires, de syndicats, de Chambres de commerce, de groupes de femmes, d'organismes à vocation culturelle, d'organismes de loisir, de groupes environnementaux, d'associations d'aînés, de jeunes, de groupes d'aide aux chômeurs et de lutte à la pauvreté, d'associations locales de partis politiques, de municipalités régionales de comté, de représentants de différentes communautés culturelles, autochtones et anglophones, et de citoyens de plusieurs classes sociales et options politiques.

Bien que cette liste ne soit pas exhaustive, on peut dire que c'est une part significative de notre société qui a émis son opinion auprès de la Commission de la Montérégie. Le nombre et la qualité des interventions ont été soulignés par le président lors de la clôture des audiences publiques.

Dans les pages suivantes, le lecteur pourra prendre connaissance des résultats quantitatifs de la consultation pour chaque session prévue à l'itinéraire de la Commission, du nombre d'intervenants selon le milieu d'appartenance (auditions et mémoires) et, à l'annexe 1, la liste de tous les mémoires entendus ou reçus par la Commission.

**COMMISSION DE LA MONTÉRÉGIE SUR L'AVENIR DU QUÉBEC**  
**Bilan quantitatif de la consultation (audiences et forum)**

ITINÉRAIRE	DATE	MÉMOIRES ENTENDUS		NOMBRE DE PERSONNES REÇUES EN AUDITION	FORUM		PARTICIPATION (AUDIENCES & FORUM)	DURÉE	
		ORGANISMES	INDIVIDUS		PARTICIPANTS	INTERVENANTS		AUDIENCES	FORUM
LONGUEUIL	6 février	6	5	17	-	-	450	5 h 30	-
LONGUEUIL (*)	7 février	6	5	16	520	52	670	3 h 55	3 h 35
VARENNES	9 février	7	4	15	-	-	250	4 h 30	-
BOUCHERVILLE	10 février	4	5	11	400	33	500	2 h 45	1 h 45
BELOEIL	11 février	3	3	12	350	21	450	2 h	1 h 20
LAPRAIRIE	12 février	4	1	6	200	21	200	2 h	1 h
VALLEYFIELD	14 février	12	5	30	180	20	320	5 h 30	1 h 10
VAUDREUIL	15 février	6	7	21	210	26	340	2 h 45	1 h 25
SAINT-HYACINTHE	16 février	7	6	18	190	23	385	3 h 15	1 h 25
SAINT-HUBERT	17 février	11	5	25	155	18	235	3 h 50	0 h 55
FARNHAM	19 février	3	8	12	-	-	165	3 h	-
GRANBY	20 février	7	6	20	250	34	365	2 h 45	1 h 40
SOREL	21 février	9	6	25	145	17	270	3 h 45	1 h 20
SAINT-JEAN	22 février	7	5	18	400	34	550	3 h 30	1 h 35
SAINT-RÉMI	24 février	6	7	18	105	11	190	3 h 5	0 h 50
BROSSARD	25 février	5	8	18	170	27	365	3 h 5	1 h 10
CHÂTEAUGUAY	26 février	7	7	25	185	16	510	3 h 25	1 h
<b>TOTAL</b>		<b>109</b>	<b>94</b>	<b>307</b>	<b>3460</b>	<b>353</b>	<b>6215</b>	<b>58 h 35</b>	<b>20 h 15</b>

95.03.02 (\*) 2 périodes d'audiences (Cegep et public en général) et 3 périodes de forum dont un au Cegep et 2 pour le public.

## PORTRAIT DE LA PARTICIPATION À LA COMMISSION DE LA MONTÉRÉGIE SUR L'AVENIR DU QUÉBEC

Nombre d'événements		Participation du public			Formes d'interventions				
audiences	forums	audiences	forums	total	mémoire avec audition	audition sans mémoire	mémoire sans audition	total des mémoires	en forum
18	16	2 755	3 460	6 215	203	4	282	489	353

Catégories d'intervenants (auditions et mémoires)				
femmes	hommes	groupes de personnes	organismes locaux	organismes régionaux
36	258	29	93	46
			Nombre de personnes rejointes	
			336 619	

## NOMBRE D'INTERVENANTS SELON LE MILIEU D'APPARTENANCE (auditions et mémoires)

Affaires/com- merce/industrie	Aînés	Associations et services		Associa- tions politiques	Communautés		
		communau- taires	profession- nels		anglo- phone	autochtone	culturelle
16	26	20	10	12	11	3	14

Culture	Économie finances	Éducation science	Élus munici- paux	Élus scolai- res	Énergie res- sources natu- relles	Environnement et faune
21	1	18	8	11	-----	7

Femmes	Jeunes	Loisirs sports	Religieux	Santé Services so- ciaux	Syndicats	Multi sectoriels	autres
7	6	2	6	7	19	19	245

# 1- LE BILAN DES TÉMOIGNAGES





# BILAN DES TÉMOIGNAGES

## Introduction

Tel qu'il a été mentionné au début de ce rapport, le Premier ministre du Québec, monsieur Jacques Parizeau, invitait les citoyennes et citoyens du Québec à se convertir en député d'un jour, à modifier l'avant-projet de loi sur la souveraineté du Québec s'ils le jugeaient nécessaire et à compléter la page blanche qui énoncerait les valeurs fondamentales et les objectifs que devrait se donner un Québec souverain.

Les pages suivantes se veulent le reflet le plus fidèle possible des nombreux témoignages reçus. Pour faciliter la lecture, nous avons regroupé les différentes interventions selon l'ordre de présentation des articles de l'avant-projet de loi sur la souveraineté du Québec.

Nous avons par la suite colligé les interventions ayant trait aux autres options constitutionnelles ainsi que d'autres sujets qui, sans être reliés spécifiquement à l'avant-projet de loi, sont des préoccupations significatives pour la population.



## A- LE MANDAT

L'invitation lancée à la population à s'exprimer sur l'avant-projet de loi a été fort bien reçue. De fort nombreuses personnes, au cours de leur intervention, ont donné leur appui à la Commission, qualifiant cet exercice de démocratique. A leur avis, permettre à chaque individu de s'exprimer, démontre un degré élevé du sens de la démocratie. Conséquemment, les attentes sont grandes et l'on dénote un souci certain de voir les opinions et propositions soumises réellement prises en compte par le gouvernement.

Plusieurs organismes ont déposé des mémoires qui ne prennent pas position sur la souveraineté; ils ont toutefois exprimé leur satisfaction d'avoir un forum pour exprimer et proposer les options et les valeurs qu'ils souhaitent voir reconnues par un Québec souverain.

Un nombre significatif de citoyennes et citoyens ont exprimé leur désaccord ou prôné d'autres options constitutionnelles que la souveraineté; une minorité d'entre eux ont exprimé l'opinion que le processus était biaisé et que la discussion ne pouvait s'articuler qu'autour d'une seule option, soit celle de la souveraineté.

Certains d'entre eux considèrent que la priorité devait être accordée aux problèmes de l'emploi et de l'économie plutôt qu'à l'avenir du Québec.

Enfin quelques-uns ont également souligné que la même invitation aurait dû être lancée aux jeunes de 12 à 18 ans afin de mousser leur intérêt pour le monde politique.

## B- LE PRÉAMBULE

De nombreuses interventions ont porté sur le contenu de la page blanche. Afin de traduire ces aspirations, ce préambule devrait:

- . être rédigé de façon solennelle;
- . faire du français la langue officielle pour faire rayonner la culture québécoise, afficher le caractère distinct du Québec et démontrer la fierté et la confiance en lui du peuple québécois;
- . définir le peuple québécois comme peuple composé de francophones, d'anglophones, de nations autochtones et enrichi de diverses communautés ethno-culturelles;
- . affirmer l'importance de la famille comme noyau de la société;
- . prôner la nécessité absolue de l'éducation et du travail;
- . déclarer que la société québécoise entend se modeler sur des principes de démocratie participative, d'égalité des hommes et des femmes, de non-violence, de tolérance, de justice sociale, soucieuse de la répartition des richesses;
- . décrire le pays du Québec comme un pays pacifique, ouvert sur le monde et solidaire des autres peuples;
- . proclamer l'indivisibilité du territoire que le Québec partage avec les nations autochtones, en plus de la volonté d'être une terre d'accueil pour les nouveaux arrivants;
- . préconiser des valeurs de respect, de dignité, d'égalité de droits et de devoirs, de liberté, de prospérité, d'entraide, de solidarité sociale où se côtoient les droits individuels et des droits collectifs;
- . prôner le respect de l'environnement et la nécessité des services à la communauté.

## C- SOUVERAINETÉ

Article 1 *Le Québec est un pays souverain.*

La majorité des intervenants est favorable à la proclamation d'un Québec souverain et voit dans cette démarche la réalisation d'un projet longuement mûri, d'un peuple autonome et maître de sa destinée. Nombreux sont ceux qui ont rappelé l'impossibilité de demeurer au sein de la fédération canadienne qui, malgré de nombreuses négociations, refuse toujours de reconnaître le caractère distinct du Québec et les pouvoirs qu'il considère essentiels à son développement et son épanouissement.

Diverses propositions relatives au libellé de l'article 1 ont été soumises, notamment:

- . le Québec est un pays souverain, démocratique, de langue française;
- . le Québec est un pays de tradition judéo-chrétienne enrichie de divers autres apports;
- . la souveraineté devrait être qualifiée par la mention de la démocratie participative, c'est-à-dire qui permet à la population de participer davantage aux décisions;
- . compléter l'article par l'affirmation que le Québec a le droit de disposer de lui-même et de prendre toutes les mesures nécessaires à l'exercice de sa souveraineté et de son libre développement économique, social et culturel.

Quelques-uns se préoccupent cependant de la réaction du Canada et s'interrogent sur la légalité du processus lui-même.

D'autres, très minoritaires, se questionnent sur la réception que réservent les pays étrangers à une proclamation de souveraineté.

De l'ensemble des interventions, il ressort que l'accession à la souveraineté est perçue par la population davantage comme un moyen que comme une fin en soi, lequel moyen vise avant tout à faire du Québec un pays autonome, capable d'assumer ses responsabilités et ses obligations et d'assurer son plein épanouissement. La souveraineté devrait se bâtir non seulement sur des questions d'ordre économique, mais aussi en tenant compte de la collectivité et des individus qui la composent, lesquels construiront ce pays. Bref, l'ensemble des interventions favorables a exprimé le désir de se donner un pays où il fait bon vivre. D'ailleurs, les nombreuses propositions relatives au préambule, à la constitution, au processus de décentralisation et à l'ensemble des sujets traités en témoignent.

## D- ASSOCIATION ÉCONOMIQUE

Article 2 *Le gouvernement est autorisé à conclure avec le gouvernement du Canada un accord consacrant le maintien d'une association économique entre le Québec et le Canada.*

*Un tel accord doit, avant d'être ratifié, être approuvé par l'Assemblée nationale.*

La grande majorité des interventions portant sur cet article souscrivent à une association économique avec le gouvernement du Canada. Toutefois, deux questions préoccupent la population à l'égard de la conclusion d'un accord consacrant une telle association.

- Quel sera le délai fixé pour la période des négociations ?
- Que se passera-t-il en cas d'impasse ou même d'échec de la négociation ?

C'est à partir de ces préoccupations que de nombreux intervenants ont proposé diverses modifications à apporter à l'article 2, et ce avant le référendum.

- . Prévoir un mécanisme d'arbitrage en cas d'impasse dans les négociations;
- . établir un délai maximum pour arriver à la conclusion d'une entente, et à défaut d'entente, que des moyens de pression soient prévus;
- . prévoir d'autres options, comme la possibilité de conclure toute forme d'association économique avec tout pays ou groupe de pays, y compris le Canada.

Certains intervenants ont recommandé que l'accord consacrant une association économique avec le gouvernement du Canada soit ratifié par la population avant d'être approuvé par l'Assemblée nationale.

Par ailleurs un mécanisme de consultation sur d'éventuels accords internationaux devrait être envisagé pour que la population puisse indiquer au gouvernement les préoccupations sociales, environnementales, ou autres, qui devraient orienter la conclusion de tels accords.

## E- NOUVELLE CONSTITUTION

Article 3 *Le gouvernement doit, conformément aux modalités prescrites par l'Assemblée nationale, pourvoir à l'élaboration d'un projet de constitution pour le Québec et à son adoption.*

*Cette constitution doit inclure une charte des droits et libertés de la personne. Elle doit garantir à la communauté anglophone la préservation de son identité et de ses institutions. Elle doit également reconnaître aux nations autochtones le droit de se gouverner sur des terres leur appartenant en propre. Cette garantie et cette reconnaissance s'exercent dans le respect de l'intégrité du territoire québécois.*

*La constitution prévoira la décentralisation de pouvoirs spécifiques aux instances locales et régionales ainsi que des ressources fiscales et financières adéquates pour leur exercice.*

Les interventions portant sur les règles fondamentales qui devraient servir d'assises au nouveau pays, ont été variées et riches en suggestions. Il importe de souligner ici le souhait le plus fréquemment exprimé, soit que l'adoption d'une constitution québécoise devrait être dévolue au peuple québécois, plutôt qu'à l'Assemblée nationale seule.

Qu'elle soit élaborée au moyen d'états généraux, d'une assemblée constituante ou d'une consultation populaire semblable à celle-ci, la constitution devrait, avant d'avoir force de loi, obtenir l'approbation de la population. Ce désir origine de la volonté de ramener la démocratie plus près des citoyens et de doter ce nouveau pays de bases solides auxquelles chacun et chacune s'identifiera pour y avoir préalablement consenti.

Quant à l'élaboration comme telle d'un projet de constitution, les intervenants ont largement profité de la présente consultation pour y participer.

### a) **Le pays, le peuple**

Nombreux sont ceux qui ont demandé que la constitution reconnaisse d'abord que les citoyens et les citoyennes du Québec forment un peuple; que ce peuple soit celui d'un pays démocratique, lequel repose sur des valeurs fondamentales, telles l'égalité, l'équité et la solidarité sociale dans le respect des générations futures.

Que ce pays démocratique reconnaisse le concept de développement durable, comme une approche globale de la société afin d'assurer sa viabilité, la responsabilisation des citoyennes et citoyens qui la composent, de même qu'une meilleure qualité de vie pour tous.

**b) La langue et la culture**

La plupart des intervenants, provenant de milieux différents, ont déploré l'absence de mention de la langue officielle d'un Québec souverain, dans l'avant-projet de loi.

Il a été proposé à maintes reprises d'assurer le caractère français du Québec, en incluant dans la constitution une charte de la langue française ou en affirmant le français comme langue officielle du Québec.

De nombreux intervenants ont réclamé que le texte de la constitution énonce des garanties pour le peuple francophone, quant au respect, au maintien et au développement de sa langue, de sa culture et de ses institutions.

Ces garanties, en plus de favoriser la promotion du fait français au Québec même, permettraient d'accroître son rayonnement en Amérique du Nord et sur la scène mondiale, par le biais d'outils culturels, tels les médias ou l'autoroute de l'information.

**c) Réforme parlementaire et institutionnelle**

Un fort pourcentage d'intervenants a proposé, non seulement de prévoir, mais de revoir au sein de la constitution, le système politique d'un Québec souverain. Certains ont proposé un système politique présidentiel avec élection au suffrage universel, d'autres un système parlementaire avec représentation proportionnelle. D'autres encore souhaitent une réforme du parlementarisme pour réaliser un équilibre entre les pouvoirs exécutif et législatif. Ceci permettrait de redonner au parlement le véritable pouvoir, non seulement de légiférer mais également de contrôler l'administration des lois. Enfin, il a été fréquemment proposé de limiter à quatre ou cinq ans les termes des mandats et à deux le nombre de mandats possibles pour les individus.

Quant aux institutions, il a été recommandé de les libérer des partisaneries politiques, de promouvoir leur ouverture au public et leur transparence. Comme elles sont des symboles et des outils de la démocratie, il faudrait les revitaliser plutôt que les démanteler.

À ce titre, l'administration de la justice soulève un malaise pour certains, d'où les propositions:

- . d'étendre la couverture de l'assistance juridique (aide juridique) aux gens à revenus faibles et moyens;
- . de remplacer le mode actuel de nomination politique des juges par un mode électif ou autre;
- . d'énoncer dans la constitution les principes d'indépendance et d'intégrité du pouvoir judiciaire à l'égard du pouvoir politique.

#### **d) Rôle et obligations de l'État**

Les interventions touchant la nouvelle constitution ont majoritairement proposé de redéfinir le rôle de l'État dans un Québec souverain.

Pour plusieurs, cet État serait tenu de gérer différemment dans un contexte financier contraignant. Cette redéfinition devrait passer par la mise en place de mécanismes visant la participation des citoyens dans l'administration publique et dans la recherche de solutions communes aux problèmes de déficit, de compressions budgétaires, d'ajustement des mandats des organismes publics et de la qualité des services à offrir à la population par rapport à ce que cette dernière attend de l'État. Cette mise à contribution de la population pourrait être recherchée par le biais de consultations publiques, de comités de citoyens ou de tables rondes institutionnalisées.

Pour d'autres, cette redéfinition du rôle de l'État passe notamment par:

- . la reconnaissance, par l'État lui-même, du rôle déterminant qu'il assume comme créateur d'emplois par le biais des services publics;
- . l'imputabilité des hauts fonctionnaires qui exercent un pouvoir décisionnel important simplement en émettant des directives et des normes ministérielles;
- . l'obligation pour l'État d'équilibrer son budget à l'intérieur de chaque mandat, sauf si la population, par voie de référendum, le déliait de cette obligation;
- . la recherche d'une meilleure répartition de la richesse, par le moyen, entre autres, d'une réforme de la fiscalité;
- . l'adoption d'un code de déontologie parlementaire rendant les élus imputables de leurs promesses et de leurs réalisations et permettant de sanctionner leurs actes répréhensibles (favoritisme, corruption, etc).

Bien que les processus de mise en place et de contrôle de ces nouveaux attributs de l'État n'aient pas été détaillés davantage, il ressort de la majorité des interventions un profond désir de changements dans l'appareil et le fonctionnement de l'État; sont ainsi visés une plus grande transparence et un rapprochement des citoyennes et des citoyens avec l'État pour que ce dernier puisse se modeler sur la réalité et les aspirations du peuple.

**e) Engagements**

Plusieurs groupes et individus ont proposé que des engagements soient pris par l'État, dans le corps de la constitution, sur certains sujets d'intérêt général. Il s'agit de l'emploi, de l'éducation, de l'immigration, de l'environnement et de l'action communautaire.

Emploi

Les interventions proposant que le Québec se dote dans sa constitution d'un objectif de plein emploi ont été abondantes. L'idée sous-jacente à cette proposition est que le plein emploi devienne un projet national permettant de réaliser une souveraineté économique. Pour atteindre l'objectif d'une politique réaliste et viable, il faut revoir le fonctionnement de l'économie de marché, réexaminer la répartition du fardeau fiscal des entreprises et de la population, et favoriser le partage des richesses entre les régions.

Une politique de plein emploi devrait donc s'articuler autour:

- de la concertation des différents partenaires;
- de la responsabilisation sociale des entreprises;

des règles visant:

- . la réglementation du temps supplémentaire;
- . la réduction du temps de travail (partage de l'emploi);
- . la reconnaissance de contributions sociales autres que le travail salarié;
- . le resserrement des ententes fiscales avec les pays considérés comme des paradis fiscaux;
- . l'investissement dans la formation, le perfectionnement et le recyclage;

de valeurs telles:

- . l'absence de discrimination;
- . l'équité salariale;
- . la conciliation des responsabilités parentales et celles du travail;
- . et le respect des travailleuses et des travailleurs.

### Éducation

En plus de revendiquer l'enchéassement du droit à l'éducation dans la constitution, un nombre significatif d'interventions définit le type d'éducation souhaité.

Un consensus s'est dégagé autour du caractère universel, et gratuit, du système d'éducation québécois. Certains considèrent qu'il devrait de plus être public et laïque. Quelques autres ont même proposé d'étendre la gratuité au niveau de l'enseignement collégial. D'autres ont suggéré d'établir une règle à l'effet que l'éducation soit d'abord et avant tout dispensée en français et qu'un seul tempérament puisse y être apporté, à savoir que soient préservés les droits historiques de la communauté anglophone quant à l'accès à une éducation en anglais.

### Immigration

De nombreuses interventions avaient pour but de voir inscrire dans la constitution une position en regard de l'immigration dans un Québec souverain.

### Environnement

Soucieux de préserver un environnement de qualité, plusieurs intervenants proposent d'inclure dans la constitution une charte de l'environnement.

Cette inclusion révélerait, selon plusieurs, le souci de la nation et l'urgence de préserver les éléments de vie indispensables aux générations présentes et futures.

### Action communautaire

Reconnaître l'action communautaire dans la constitution comme entité propre ou comme partie intégrante des affaires sociales, de l'économie, de l'éducation ou de la culture, serait un indicateur du degré d'évolution de notre société.

En effet, selon plusieurs interventions, il importe d'affirmer le rôle pour des organismes communautaires d'offrir des services complémentaires aux services essentiels assumés par l'État.

**f) Charte des droits et libertés, des devoirs et responsabilités de la personne**

Il est désolant de constater que, dans une société prônant l'égalité entre les individus, ce sont encore les personnes handicapées, les femmes, les jeunes, les personnes âgées qui se retrouvent parmi les démunis.

La majorité des interventions a requis que la charte des droits et libertés de la personne réfère autant aux droits collectifs qu'aux droits individuels. La charte devrait aussi être complétée par une charte des devoirs et responsabilités, applicable autant aux citoyens et aux entreprises, qu'à l'État et à ses institutions.

Cette charte des devoirs et responsabilités devrait, au dire des intervenants, constituer un contrat qui engagerait le peuple et l'État à assumer leur responsabilité de faire fructifier et même d'enrichir notre patrimoine matériel, social, intellectuel et culturel, pour les générations futures.

Certains autres droits, qu'on pourrait qualifier de droits de groupes cibles, ont été revendiqués à maintes occasions, dont:

- . le droit des femmes, principalement abordé par les groupes de femmes qui sont intervenus auprès de la Commission, en particulier la reconnaissance constitutionnelle de l'égalité des hommes et des femmes;
- . le droit des enfants qui devrait comprendre le droit à l'intégrité et à la sécurité et intégrer les dispositions de la convention de l'ONU sur les droits des enfants;
- . le droit de la famille qui doit reconnaître la famille comme noyau de la société.

g) **Les minorités**

**Article 3, alinéa 2**

*"... Elle [la constitution] doit garantir à la communauté anglophone la préservation de son identité et de ses institutions. Elle doit également reconnaître aux nations autochtones le droit de se gouverner sur des territoires leur appartenant en propre. Cette garantie et cette reconnaissance s'exercent dans le respect de l'intégrité du territoire québécois "*

La communauté anglophone

De façon majoritaire, les interventions recueillies ont été favorables aux garanties constitutionnelles accordées à la communauté anglophone à l'avant-projet de loi.

Toutefois, elles font ressortir la nécessité d'une définition des mots *communauté anglophone* pour éviter d'y associer nombre d'immigrants qui s'identifient à cette communauté.

Une minorité a proposé de n'offrir aucune garantie afin d'éviter toute contestation devant les tribunaux ou encore de limiter les garanties à celles actuellement accordées aux minorités francophones vivant dans les autres provinces canadiennes.

Certaines personnes de la communauté anglophone réclament la reconnaissance absolue des libertés fondamentales et par conséquent l'abolition des chapitres de la charte de la langue française qui limitent l'utilisation de la langue anglaise et l'accès aux écoles anglaises.

Les nations autochtones

Cette disposition a suscité de nombreuses questions, notamment sur la façon de concilier le respect de l'intégrité du territoire du Québec avec le droit reconnu aux autochtones de se gouverner sur leur propre territoire; on s'interroge aussi sur la façon de prévenir les conflits possibles sur les questions du partage du territoire et sur le droit à l'autonomie.

De plus, beaucoup ont suggéré l'abolition de la Loi sur les Indiens, la conversion des réserves indiennes en municipalités, la reconnaissance des autochtones comme des citoyens à part entière, c'est-à-dire avec

les mêmes droits et les mêmes obligations que l'ensemble des citoyens du Québec.

Par contre, d'autres ont proposé de laisser aux autochtones la pleine autonomie gouvernementale sur des territoires qui leur seraient propres et d'exiger le paiement d'impôts proportionnellement aux services reçus de la collectivité québécoise.

De façon plus isolée, certaines propositions ont été faites, à savoir: accorder aux femmes autochtones les mêmes garanties constitutionnelles que celles de l'ensemble des femmes du Québec; favoriser la participation des autochtones à la vie politique, économique et culturelle du Québec; assurer aux peuples autochtones le droit à l'autonomie nécessaire au développement de leur communauté et à la mise en valeur des richesses de leur territoire.

Les communautés hors réserve, pour leur part, ont soumis les recommandations suivantes:

- . assurer l'autonomie gouvernementale des autochtones hors réserve avec une assise territoriale qui, sans nécessiter le démembrement du Québec, pourrait s'apparenter aux régions administratives actuelles du Québec;
- . donner aux autochtones hors réserve la gestion de leurs écoles, de leurs garderies, de leur logement, de leur système judiciaire;
- . assurer à l'Assemblée nationale une représentation autochtone;
- . abolir dans un Québec souverain la Loi sur les Indiens et reconnaître dans la constitution les droits individuels et collectifs des autochtones;
- . reconnaître les Métis comme une nation autochtone et leur accorder les mêmes droits.

#### Remarque générale

Alléguant que le premier fondement d'une constitution démocratique veut que tous les citoyens soient égaux en droit face aux lois et institutions du pays, un petit nombre d'interventions était défavorable aux garanties données, à l'article 3, à la communauté anglophone et aux nations autochtones. On craint que le seul fait de les spécifier instaure une hiérarchisation des garanties constitutionnelles entre les individus, selon leur milieu d'appartenance.

h) **La décentralisation des pouvoirs spécifiques aux instances locales et régionales**

**Article 3, alinéa 3**

*"La Constitution prévoira la décentralisation de pouvoirs spécifiques aux instances locales et régionales ainsi que des ressources fiscales et financières adéquates pour leur exercice".*

De façon générale, l'idée d'une décentralisation de pouvoirs est recherchée car elle rapproche les centres de décision de la population. Elle suscite aussi la concertation des principaux acteurs du milieu en vue de favoriser le développement tant local que régional.

Même si la décentralisation reçoit l'approbation à la fois des milieux organisés et de l'ensemble de la population, son application soulève certaines questions et génère des propositions variables selon les milieux.

En effet, plusieurs s'opposent à ce que la décentralisation entraîne des structures similaires aux actuelles structures fédérales-provinciales, soit un gouvernement central qui détiendra de nombreux pouvoirs en plus d'un large pouvoir de dépenser et des régions pourvues de gouvernements régionaux dont les champs de compétence pourront chevaucher ceux du gouvernement central.

Un bref survol de l'ensemble des propositions reçues permettra de constater l'éventail des suggestions visant à réaliser cette décentralisation envisagée.

Les municipalités régionales de comté

Les municipalités régionales de comtés (M.R.C.) entendues considèrent que la décentralisation devrait s'articuler autour des pôles suivants:

- . le respect de l'autonomie municipale;
- . un meilleur arrimage entre les limites géographiques des M.R.C., celles des différents ministères et des organismes publics;
- . le maintien des pouvoirs des M.R.C. en matière de planification et d'aménagement;
- . une réforme de la taxation sans augmentation du fardeau fiscal des contribuables;

- . un système de péréquation qui assurerait aux citoyens un accès relativement égal aux différents services;
- . une autonomie complète de gestion;
- . une définition des grandes orientations par le gouvernement du Québec;
- . une réduction du nombre de municipalités.

Certaines M.R.C. considèrent d'autre part qu'il n'y a pas lieu de mettre en place de nouvelles structures régionales, que les M.R.C. sont l'endroit privilégié pour le regroupement de services décentralisés tout en mettant l'accent de la décentralisation vers les instances locales. Dans cette hypothèse, les M.R.C. ne devraient pas se voir attribuer des champs de taxation spécifiques.

### Les municipalités

Les municipalités, tout en affirmant l'obligation pour le gouvernement de parvenir avec elles à une entente préalable sur les objets d'une quelconque décentralisation, favorisent différentes options parfois inconciliables:

- . la décentralisation vers les M.R.C. des pouvoirs tels le développement économique, la gestion des programmes de développement culturel, la protection civile, la voirie et les transports, les musées, la protection des territoires agricoles, le développement touristique et les loisirs;
- . cette décentralisation serait accompagnée du pouvoir direct de taxation de la M.R.C. auprès de la population et d'une réduction équivalente du pouvoir de taxation du gouvernement, pour ne pas alourdir le fardeau fiscal des contribuables;
- . la reconnaissance constitutionnelle du niveau municipal comme seul palier local de gouvernement et sa compétence exclusive à déléguer certains pouvoirs à une entité régionale administrative;
- . la fusion volontaire des municipalités accompagnée d'incitatifs fiscaux comme l'ajout de pouvoirs de taxation en vue d'accélérer les fusions;
- . l'accroissement nécessaire des pouvoirs municipaux, les municipalités étant les plus en mesure d'évaluer les besoins des citoyens et d'y répondre plus adéquatement;
- . la garantie d'autonomie du gouvernement local vis-à-vis du gouvernement du Québec;
- . l'autorité du citoyen sur son gouvernement local et son pouvoir de contrôle sur les dépenses et les projets collectivement choisis.

### Les commissions scolaires

Tout en affirmant leur volonté de concertation avec les organismes du milieu, les commissions scolaires, de façon unanime, considèrent former un gouvernement local. En conséquence, elles rejettent l'idée de dépendre d'un gouvernement régional qui devrait faire des choix notamment dans la distribution des budgets entre l'éducation, la santé, les infrastructures ou autres besoins de la communauté.

Très peu de commissions scolaires ont souligné l'importance de l'éducation dans leur mission autant pour les individus que pour le développement de la société. Elles ont préféré énoncer les principes qui devraient orienter les discussions entourant la décentralisation et les principaux objets de cette décentralisation.

Ces principes peuvent se résumer ainsi:

- . une mise en place de mécanismes assurant des services éducatifs de base sur l'ensemble du territoire québécois;
- . une formule de péréquation adéquate, garantissant des services comparables, sans égard à la richesse du milieu;
- . un transfert progressif des pouvoirs décisionnels vers les commissions scolaires;
- . une part significative de la fiscalité aux gouvernements locaux sans augmentation du fardeau fiscal des contribuables;
- . une adéquation nécessaire entre l'augmentation des pouvoirs décisionnels et le financement.

Le ministère de l'Éducation devrait assumer la tâche d'établir les grandes orientations de l'éducation et d'en évaluer la qualité; toutefois les commissions scolaires désirent assumer l'ensemble des activités nécessaires à la dispensation des services éducatifs, la gestion des ressources humaines, le transport scolaire, la construction d'écoles, l'acquisition d'équipements et l'amélioration des bâtiments, et l'administration des sièges sociaux.

Afin d'assumer ces nouvelles responsabilités, les commissions scolaires suggèrent la levée complète du plafond de taxation, l'instauration d'un système de péréquation, la modification du statut des commissaires d'école ainsi que l'élimination des contraintes légales et administratives qui les obligent à agir selon des modalités prédéterminées.

## Les syndicats

Pour certains, un Québec souverain devrait d'abord indiquer quelles responsabilités il entend assumer avant de penser à décentraliser.

Pour d'autres, la décentralisation est nécessaire au développement du Québec, d'où l'élaboration de recommandations précises, soit:

- . la création d'une communauté urbaine sur la Rive-Sud;
- . la nécessité d'une délimitation fixe, officielle et obligatoire des M.R.C. et des régions administratives en respectant l'appartenance communautaire;
- . l'accroissement des responsabilités des M.R.C., l'élection au suffrage universel du préfet et la représentation proportionnelle des citoyens au sein des conseils;
- . la responsabilité des régions administratives en matière de planification et d'harmonisation via les organismes existants comme les conseils régionaux de développement, les régies régionales de la santé et des services sociaux;
- . la révision de la fiscalité de la zone métropolitaine, la création d'un conseil métropolitain chargé de l'harmonisation des schémas d'aménagement du territoire, de la supervision d'une régie métropolitaine du transport en commun et de l'intégration des planifications stratégiques régionales dans une perspective métropolitaine;
- . la nécessité d'une politique de développement régional structurante et englobante, qui tient compte à la fois des aspects économiques, et sociaux en plus des disparités intra-régionales;
- . la responsabilité du gouvernement central de fournir les moyens de soutien et de développement, de coordonner et d'harmoniser le développement inter-régional afin d'amener une concertation de tous les intervenants socio-économiques et d'éviter les dédoublements, chevauchements et guerres stériles que se livrent certaines municipalités.

Tous cependant sont d'accord pour affirmer que la décentralisation devra être négociée avec les parties concernées, y compris avec les travailleurs.

## Le milieu des affaires

Pour le milieu des affaires, la décentralisation des pouvoirs devrait s'articuler autour des principes suivants:

- . l'élaboration et la mise en oeuvre des politiques globales et sectorielles du Gouvernement du Québec, avec comme toile de fond le développement des régions;
- . le découpage identique des régions administratives tant pour l'appareil de l'État, les organismes publics et les limites des M.R.C.;
- . le renforcement des politiques de développement des régions par la reconnaissance de l'autonomie décisionnelle des régions. Le gouvernement central demeure maître de l'élaboration des grandes politiques de développement économique;
- . l'assurance pour les régions de pouvoir disposer des moyens financiers, techniques et administratifs nécessaires à l'exercice de leur autonomie décisionnelle.

#### Les autres intervenants

Voici en vrac un ensemble de propositions qui, toutes appartenances confondues, ont été soumises pour asseoir les objectifs de décentralisation:

- . la nécessité d'élire des dirigeants régionaux et de prévoir des enveloppes budgétaires fermées;
- . la nécessité d'une commission parlementaire portant sur le rôle du gouvernement et de ses institutions dans un processus de décentralisation des pouvoirs;
- . l'ajout de ressources financières équitables et adéquates pour l'administration des nouvelles responsabilités;
- . la reconnaissance de l'autonomie décisionnelle des régions, la concertation avec les organismes gouvernementaux et la participation plus efficace des citoyens;
- . la réforme de la fiscalité sans accroissement du fardeau fiscal des contribuables;
- . le redécoupage du territoire québécois en vue d'une réduction substantielle du nombre de municipalités, de commissions scolaires et de l'élimination des chevauchements de juridiction administrative;
- . la nécessité de pourvoir le milieu culturel de moyens financiers, techniques et administratifs lui permettant de décider régionalement de ses orientations et de ses priorités de développement.

Comme nous l'avons mentionné précédemment, la décentralisation des pouvoirs vers des instances locales et régionales rallie l'ensemble de la population mais sa concrétisation ne pourra se faire sans une harmonisation des intérêts et besoins divergents des parties concernées.

## F- TERRITOIRE

Article 4 *"Le Québec conserve les frontières qui sont les siennes au sein de la Confédération canadienne au moment de l'entrée en vigueur de l'article 1. Il exerce ses compétences sur les zones maritimes et les territoires adjacents à ses côtes selon les modalités et dans les conditions prévues par les règles du droit international"*.

Tout en ne remettant aucunement en cause le bien-fondé de cette disposition, certaines personnes considèrent que le respect de l'intégrité du territoire du Québec ne devrait pas limiter le droit des nations autochtones à exercer leurs droits ancestraux ni les empêcher de gérer des parties du territoire.

Certains se demandent quels droits possède le Québec sur les barrages de Churchill Falls et sur l'ensemble du développement hydroélectrique possédé en partenariat avec Terre-Neuve.

D'autres personnes souhaitent que le Québec exerce également ses compétences sur le territoire aérien, qu'il revendique le territoire du Labrador en plus de 25 % des territoires canadiens non provinciaux, les îles de la Baie d'Hudson, la terre de Baffin, Ellesmere et les îles avoisinantes.

Enfin, d'autres espèrent que le Québec engagera des négociations avec la province de Terre-Neuve concernant des travaux, des aménagements communs touchant le territoire du Labrador ainsi que toute dérivation possible de cours d'eau prenant leur source au Labrador.

## G- CITOYENNETÉ

Article 5 *Est citoyen québécois toute personne qui détient la citoyenneté canadienne et qui est domiciliée au Québec au moment de l'entrée en vigueur de l'article 1.*

*Est également citoyen québécois toute personne qui, après l'entrée en vigueur de l'article 1, est née au Québec ou est née à l'étranger d'un père ou d'une mère détenant la citoyenneté québécoise.*

*La citoyenneté québécoise peut aussi s'acquérir suivant les modalités déterminées par l'Assemblée nationale.*

*La citoyenneté québécoise peut être cumulée avec celle du Canada ou de tout autre pays.*

La majorité des intervenants ayant abordé cet article ont proposé de le modifier afin de prévoir que les personnes nées au Québec, mais n'y résidant pas lors de l'accession à la souveraineté, puissent également obtenir la citoyenneté québécoise.

Selon certaines interventions, cette citoyenneté devrait être accordée sur présentation d'une demande officielle.

Quelques intervenants se questionnent sur l'opportunité d'inclure la double nationalité et sur les implications pouvant en découler.

Enfin certains ont recommandé que, sous réserve des droits acquis, pour devenir citoyen québécois un immigrant devrait avoir vécu au Québec pendant au moins cinq ans et avoir assisté à une élection et ce, dans le but de se familiariser avec l'histoire du pays d'accueil, avec les enjeux politiques propres au Québec ainsi qu'avec sa culture.

## H- MONNAIE

Article 6 *La monnaie qui a cours légal au Québec demeure le dollar canadien.*

Les interventions sur l'article 6 s'analysent autant en regard du contenu de l'article que des explications qui y étaient annexées au Guide de participation, et plus particulièrement au paragraphe 2 desdites explications:

***"Le Québec n'a jamais été consulté sur la politique monétaire suivie par la Banque du Canada (surtout en ce qui a trait aux taux d'intérêts). Avec la souveraineté, la situation ne peut que graduellement s'améliorer".***

Bien que l'article 6 ait suscité plusieurs commentaires et propositions, cette dernière affirmation du Guide a soulevé de nombreuses questions et engendré autant de réactions.

Le Québec n'ayant jamais été consulté sur la politique monétaire, certains intervenants se questionnent ainsi:

- . Comment et pourquoi déduire qu'avec la souveraineté, la situation ne pourra que graduellement s'améliorer ?
- . Si le contrôle de cette politique est laissé à la Banque du Canada, comment s'assurer d'être en mesure d'établir une politique fiscale indépendante et prétendre à un contrôle sur notre économie ?
- . Pourquoi ne pas créer une monnaie québécoise immédiatement, afin de ne plus être tributaire des décisions de la Banque du Canada ?
- . Quels sont les avantages et les inconvénients à adopter le dollar canadien ?

Devant le même constat, certains autres ont réagi comme suit:

- . adopter le dollar canadien, c'est se résigner à ne jamais contrôler notre politique monétaire;
- . la devise du pays ne doit pas être un instrument de chantage, il faut avoir notre mot à dire sur la politique monétaire;
- . un partage équitable des pouvoirs sur la politique monétaire doit être négocié;

advenant un refus de la part du Canada de négocier un partage des pouvoirs sur la politique monétaire, le Québec soustraira de sa part de la dette canadienne l'équivalent des avoirs québécois en monnaie canadienne, et utilisera une autre devise.

**a) Dollar canadien**

Quant au maintien du dollar canadien dans un Québec souverain prévu à l'article 6, un grand nombre d'intervenants a recommandé d'en limiter l'utilisation dans le temps. Que le dollar canadien soit la devise ayant cours légal au Québec pour une période transitoire ou pour la période où son utilisation sera à l'avantage pour le Québec, est une solution généralement envisageable pour la plupart de ces intervenants.

**b) Monnaie québécoise ou autres devises**

La création d'une nouvelle unité monétaire québécoise émise et contrôlée par une Banque centrale québécoise a été proposée par la majorité des intervenants sur cette question. À l'appui de cette prétention, il a été allégué que le Québec acquerrait ainsi sa véritable autonomie politique et économique et que le Canada serait le premier pays à soutenir cette nouvelle monnaie, compte tenu de l'importance des échanges commerciaux qu'il entretient avec le Québec.

D'autre part, l'adhésion à une devise étrangère internationalement reconnue, comme le dollar américain, a reçu l'appui de certains intervenants. Selon les tenants de cette option, l'inconvénient qu'est la dépendance à une politique monétaire étrangère demeure, comme avec le maintien du dollar canadien; toutefois elle comporte un avantage certain, celui de bénéficier d'une devise plus stable que le dollar canadien.

Enfin, il a été proposé que le Québec participe activement à l'implantation d'une monnaie commune avec les partenaires de l'accord du libre-échange, afin que le marché nord-américain soit apte à faire face au projet d'une monnaie européenne.

Pour qu'un consensus soit atteint par ces intervenants, l'article 6 devrait inclure le droit pour le gouvernement du Québec de créer sa propre monnaie selon les modalités déterminées par l'Assemblée nationale.

## I- LES TRAITÉS

Art. 7 *"Le Québec assume les obligations et jouit des droits contenus dans les traités auxquels le Canada est partie et dans les conventions internationales auxquelles le Canada a adhéré, conformément aux règles du droit international."*

### ET ALLIANCES INTERNATIONALES

Art. 8 *"Le Gouvernement est autorisé à demander l'admission du Québec au sein de l'Organisation des Nations Unies et des autres organismes internationaux."*

Art. 9 *"Le Québec prend les mesures requises pour rester membre notamment du Commonwealth, de la Francophonie, de l'Organisation du traité de l'Atlantique Nord, du commandement de la défense aérospatiale de l'Amérique du Nord (NORAD), de l'Accord de libre-échange nord-américain et de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT)."*

Puisque les interventions recueillies sur ces questions n'ont pas fait de distinction entre les traités et les alliances, le présent volet n'en fera pas davantage.

La très grande majorité des intervenants veut un Québec pacifique, certains parlent même de neutralité et d'absence de militarisation. D'où plusieurs propositions à l'effet que le Québec n'adhère ni à NORAD, ni à l'OTAN, ni à aucune organisation militarisée. Bien que certains préconisent la conclusion d'accords avec le Canada et les États-Unis pour assurer la défense du Québec, si nécessaire, d'autres proposent la formation d'une garde nationale qui assurerait la sécurité des frontières et interviendrait dans les situations d'urgence. Il faut enfin souligner le souhait exprimé plusieurs fois par ces intervenants, à l'effet que le Québec poursuive sa participation à des missions de paix et à l'aide humanitaire internationale.

Beaucoup considèrent aussi que le Québec ne devrait pas adhérer de façon quasi automatique aux traités ou conventions dont fait déjà partie le Canada; il en décidera plutôt après un débat public, selon les choix fondamentaux du peuple du Québec, tels la paix, l'humanisme, etc.

Certains pensent que le Québec doit favoriser l'axe Nord-Sud dans la

conclusion de traités alors que d'autres proposent de devenir membre associé de la Communauté économique européenne, ou encore d'exclure la possibilité de rester membre du Commonwealth.

Quelques-uns jugent important d'inclure une charte sociale et environnementale dans toute négociation entourant l'adhésion du Québec à quelque traité ou accord international. D'autres encore demandent que le Québec adhère à l'Organisation internationale du travail en ratifiant les conventions relatives à l'organisation du travail.

## J- CONTINUITÉS DES LOIS

- Article 10 *Les lois adoptées par le Parlement du Canada qui s'appliquent au Québec au moment de l'entrée en vigueur de l'article 1, de même que les règlements qui en découlent, restent en vigueur jusqu'à ce qu'elles soient modifiées ou abrogées par l'Assemblée nationale.*
- Article 11 *Les pensions et suppléments payables aux personnes âgées continuent d'être payés par le gouvernement suivant les mêmes barèmes et conditions. Les permis, licences et autorisations qui ont été émis restent en vigueur jusqu'à leur terme.*
- Article 12 *Les tribunaux de juridiction civile ou criminelle continuent d'exister et leurs juges sont confirmés dans leur poste et conservent leur autorité. Les causes en instance peuvent être poursuivies jusqu'à jugement. Toutefois, la Cour d'Appel du Québec devient le tribunal de dernière instance jusqu'à l'institution d'une Cour Suprême par la nouvelle constitution prévue à l'article 3.*
- Les juges de la Cour Fédérale et de la Cour Suprême du Canada en provenance du Barreau du Québec deviennent, s'ils en expriment le désir, respectivement juges de la Cour Supérieure et de la Cour d'Appel du Québec.*
- Article 13 *Le gouvernement peut, en respectant les modalités prévues par la loi, nommer les personnes requises et prendre toutes les mesures nécessaires pour faciliter l'application des lois canadiennes qui continuent de s'appliquer au Québec en vertu de l'article 10. Les sommes requises pour l'application de ces lois sont prises à même le fonds consolidé du revenu.*
- Dans les nominations prévues au présent article, le gouvernement doit donner priorité aux fonctionnaires et autres employés du gouvernement du Canada ou de ses agences et organismes qui résident au Québec.*
- Article 14 *Jusqu'à ce que la nouvelle constitution prévue à l'article 3 entre en vigueur, les lois, règles et conventions qui régissent la constitution interne du Québec et l'accès aux écoles anglaises restent en vigueur.*

Parmi l'ensemble des articles relatifs à la continuité des lois, les principaux sujets de préoccupation sont le transfert des fonctionnaires fédéraux et une disposition concernant le maintien des diverses pensions selon les mêmes barèmes et conditions.

**a) Transfert des fonctionnaires fédéraux et militaires**

Les interventions sur les mécanismes d'intégration des fonctionnaires fédéraux à la fonction publique québécoise ont été nombreuses et variées. A cet effet, il a aussi été proposé que le gouvernement du Québec précise les modalités d'intégration des policiers et militaires de l'État canadien dans un éventuel Québec souverain.

Bien que le mouvement syndical, et principalement les syndicats de la fonction publique, fédérale et provinciale, aient démontré une grande préoccupation envers ce sujet, les modalités suggérées n'en ont pas été pour autant uniformes. Dans l'ensemble, les interventions à cet égard proposent d'apporter à ces modalités de transfert, des restrictions variables:

- . que tous les fonctionnaires fédéraux résidant sur le territoire québécois et ceux d'origine québécoise, obtiennent la garantie d'être intégrés à la fonction publique québécoise, s'ils le désirent;
- . que l'intégration ne soit pas garantie de façon absolue mais de façon prioritaire;
- . que l'article 13 soit modifié, non seulement afin de garantir la sécurité d'emploi des fonctionnaires fédéraux mais aussi en vue d'honorer les conditions de travail, l'allégeance syndicale et le niveau d'emploi, tout en respectant la répartition actuelle des emplois dans toutes les régions du Québec;
- . que le syndicat de la fonction publique du Québec prenne part activement au processus d'intégration afin que celui-ci se fasse dans un esprit de coopération tout en respectant les règles d'équité, de transparence et d'impartialité et que les impacts négatifs pour les fonctionnaires provinciaux actuels soient pris en compte en vue de les minimiser;
- . que l'intégration ne soit envisagée que dans la mesure où la fonction publique québécoise est en mesure d'accueillir les fonctionnaires fédéraux au sein des structures existantes ou à créer et qu'en plus, le fait d'être fonctionnaire fédéral ne soit pas assimilé à une compétence ni utilisé comme critère d'embauche prioritaire.

Enfin quelques intervenants ont prétendu que la combinaison des articles 10 et 13 de l'avant-projet de loi suggère que l'intégration des fonctionnaires fédéraux résidant au Québec, ne se ferait qu'à la condition que la loi canadienne continue de s'appliquer et qu'elle ne soit ni modifiée, ni abrogée. Dans le cas contraire, ces fonctionnaires perdraient l'assurance d'être nommés prioritairement.

**b) Pensions et suppléments du revenu**

Le deuxième sujet qui fut principalement abordé en matière de continuité des lois concerne les pensions et suppléments du revenu.

Plusieurs interventions ont démontré une inquiétude face à la continuité des sommes à verser aux personnes âgées en vue de leur assurer non seulement un revenu décent mais aussi des conditions de vie meilleures.

D'autre part, certains ont proposé de modifier l'article 11 de l'avant-projet de loi afin que la protection actuellement prévue s'étende non seulement aux personnes âgées mais aussi à tout autre groupe qui reçoit des prestations fédérales. La proposition vise donc à ce qu'il soit garanti à l'avant-projet de loi que les prestations d'assurance-chômage, les programmes d'allocations familiales et autres bénéfiques payables aux citoyens du Québec, dont les prestations versées pour les anciens combattants, soient maintenus dans leur intégralité par le gouvernement du Québec, jusqu'à ce que de nouveaux programmes soient étudiés et acceptés par la population en guise de remplacement.

**c) Autorité judiciaire**

Peu d'intervenants se sont exprimés sur l'article 12 relatif aux tribunaux et au transfert des juges.

Deux principales préoccupations ont tout de même été soulevées soit les mécanismes et les coûts reliés au transfert des juges ainsi que le maintien du droit d'appel devant la Cour Suprême du Canada jusqu'à la création d'une nouvelle Cour Suprême Québécoise.

L'article 14, visant la continuité des lois, règles et conventions internes du Québec et l'accès aux écoles anglaises, n'a pratiquement pas été abordé. Nul doute que cet article, référant davantage au maintien des règles actuelles jusqu'à l'adoption d'une nouvelle constitution, a incité les intervenants à soumettre leurs commentaires et propositions dans le cadre de la nouvelle constitution à naître,

notamment en ce qui a trait aux questions relatives à la communauté anglophone.

**d) Droits des autochtones**

Quelques-uns ont exprimé l'opinion que le Québec devrait affirmer, au chapitre de la continuité des lois, son intention claire de reconnaître les traités qui obligent la Couronne britannique et le Canada envers les autochtones, tant et aussi longtemps que de nouvelles dispositions constitutionnelles mutuellement convenues n'en permettent le remplacement.

## K- PARTAGE DES BIENS ET DES DETTES

Article 15 *Le gouvernement peut conclure avec le gouvernement du Canada tout accord relatif au partage des biens et des dettes appartenant au Canada et à toute autre matière susceptible de faciliter l'application de la présente loi.*

La quasi-totalité des interventions soumises en regard de l'article 15 ont traité du partage de la dette.

Les avis ont été partagés quant à la nécessité pour le Québec de rembourser sa part de la dette fédérale. Bien que certains proposaient de mentionner expressément à l'article 15 que le Québec remboursera bel et bien sa part, d'autres ont plutôt suggéré de s'inspirer de la manière dont le Canada anglais a réglé la dette des Haut et Bas-Canada, en soustrayant de la dette fédérale actuelle la dette du Haut-Canada de 1840, convertie en dollars d'aujourd'hui. D'autres encore ont soulevé que, puisque le Québec n'a pas souscrit à l'acte constitutionnel de 1982, il faudrait se référer à la dette existant à cette époque pour conclure un accord relatif au partage de la dette canadienne.

Quoi qu'il en soit, une tendance plus généralisée s'est dégagée à l'effet que le pourcentage de la dette fédérale qu'un Québec souverain devrait assumer, soit clarifié. Non pas dans le but de vendre le projet de souveraineté mais afin d'être explicite sur les coûts et la rentabilité de ce projet. On veut éviter le risque de s'engouffrer dans un déficit insurmontable dès le début, et aussi ne pas donner au gouvernement un mandat de négociation "en blanc".

De plus, la crainte d'une impasse ou même d'un échec dans la négociation du partage de la dette s'est révélée tout aussi présente à l'égard de l'article 15, qu'elle l'avait été à l'égard de l'article 2 (association économique).

Voilà sans doute pourquoi il a été suggéré de mener des négociations conjointes tant à l'égard du projet d'association économique, que du partage de la dette et du maintien du dollar canadien comme monnaie québécoise.

Enfin, plusieurs intervenants ont proposé qu'une formule de médiation (instance internationale du Conseil d'experts indépendants) soit prévue prioritairement à toute négociation afin d'éviter qu'au lendemain d'un "oui" majoritaire, un long et coûteux débat s'engage. Certains ont même prétendu qu'en l'absence d'un tel mécanisme d'arbitrage, le Québec pourrait utiliser des menaces comme arme de négociation, telle la menace d'imposer un moratoire sur le paiement de la dette fédérale tant qu'un accord ne sera pas intervenu.

## L- ENTRÉE EN VIGUEUR

Article 16 *La présente loi entre en vigueur un an après son approbation par référendum, à moins que l'Assemblée nationale ne fixe une date antérieure.*

*Cependant, les articles 2, 3 et 15 entrent en vigueur le lendemain du jour où la présente loi est approuvée par référendum.*

Peu d'interventions ont porté sur le délai prévu pour l'entrée en vigueur de la loi. Bien que la majorité d'entre elles se soit prononcée en faveur du principe énoncé, certaines ont émis des réserves en proposant soit de réduire, soit d'augmenter ledit délai.

Article 17 *La présente loi est soumise à la consultation populaire.*

*Elle ne peut entrer en vigueur que si une majorité des voix exprimées par les électeurs lors d'un référendum tenu conformément à la Loi sur la consultation populaire s'est prononcée en faveur de la question suivante:*

*«Etes-vous en faveur de la loi adoptée par l'Assemblée nationale déclarant la souveraineté du Québec ? OUI ou NON»*

Quant à la tenue du référendum, plusieurs personnes ont proposé d'en repousser la date, inquiètes devant l'éventualité de ne pas obtenir la majorité nécessaire. Pour ces intervenants, un non affaiblirait grandement le Québec, et il y a là un risque à ne pas courir. Plusieurs estiment que le gouvernement devrait d'abord faire la démonstration de sa capacité à bien gérer le Québec afin, par la suite, de rallier la population à la souveraineté.

La majorité des intervenants considèrent que la règle actuelle de la majorité simple est adéquate et suffisante mais un grand nombre souhaiterait un pourcentage plus élevé, pour différents motifs.

## M- QUESTION RÉFÉRENDIAIRE

La majorité des interventions sur la question référendaire dénote que la formule actuelle ne fait pas l'unanimité.

D'une part, plusieurs ont mentionné que la question n'invite pas la population à se prononcer sur la souveraineté mais plutôt sur le projet soumis. En ce sens, certaines personnes, bien que favorables à l'option, refusent de dire "oui" sur un projet qu'elles qualifient de trop vaste et flou. Elles considèrent donc que deux questions devraient être posées, soit pour ou contre la souveraineté et pour ou contre le projet de loi.

Pour plusieurs autres, la question devrait être plus claire et précise en demandant simplement si le peuple désire que le Québec soit souverain et indépendant.

Un grand nombre de personnes ont, pour leur part, proposé une question à plusieurs volets, estimant qu'une réponse à un seul choix entraînera un résultat négatif. La population devrait donc avoir le choix entre la souveraineté et d'autres options, notamment: le statu quo; l'association économique avec le Canada; la ratification de la constitution de 1982; une nouvelle union Québec-Canada; donner le pouvoir au gouvernement du Québec de négocier avec les autres provinces un nouveau partage des pouvoirs et ce, à l'exclusion du gouvernement fédéral.

Certaines propositions visant la négociation d'une nouvelle union Québec-Canada prévoient également un délai variant entre un et quatre ans pour réaliser l'entente, faute de quoi le Québec se déclarera souverain.

De façon générale, les propositions de modifications et d'ajouts ont comme fondement commun le désir des intervenants d'obtenir une réponse favorable à la souveraineté.

Les intervenants de toutes les tendances voudraient voir la fin du débat constitutionnel tout en réalisant que, tant que la question du Québec ne sera pas réglée convenablement, elle continuera d'être au centre du débat public.

## N- LES AUTRES OPTIONS CONSTITUTIONNELLES

De façon quasi unanime, le statu quo n'a pas été retenu comme une option à maintenir.

Ceux qui l'ont préconisé ont invoqué différentes raisons dont:

- . une situation plus propice pour le Québec, car son rattachement à la fédération canadienne facilite son accès au reste du monde et le fait de bénéficier du prestige acquis par le Canada sur le plan mondial;
- . une position privilégiée pour le Québec au sein de la fédération canadienne par sa maîtrise et son usage des deux langues officielles;
- . une assurance de stabilité politique, un climat de confiance d'où découlent une meilleure productivité et le maintien du niveau de vie actuel;
- . une obligation pour la fédération canadienne de revoir son fonctionnement et d'éliminer les chevauchements de juridiction compte tenu de l'état des finances publiques, d'où la nécessité de faire évoluer le fédéralisme canadien;
- . un large éventail de possibilités permet aux francophones de se réaliser à l'intérieur de la fédération canadienne, comme le démontrent les nombreux francophones qui ont et affichent encore de grandes réussites;
- . un statu quo, à toutes fins pratiques, véhiculé par l'avant-projet de loi sur la souveraineté;
- . une probabilité de voir ressurgir le problème autochtone;
- . un possible refus du Canada de négocier, d'où d'interminables discussions;
- . une reproduction, à l'échelle du Québec par le projet de décentralisation, des chevauchements si souvent dénoncés dans le régime fédéral;
- . une incapacité pour le Québec d'absorber les coûts inhérents à la souveraineté, d'où son impuissance probable à maintenir les programmes sociaux existants ou les différentes subventions versées actuellement par le gouvernement fédéral;
- . une augmentation des charges financières du Québec en raison de sa quote-part de la dette et de la perte du régime avantageux de péréquation et de transferts sociaux;
- . une crainte qu'un Québec souverain puisse un jour devenir le cinquante et unième (51<sup>ième</sup>) état des États-Unis.

D'autres intervenants ont favorisé l'adhésion à la position constitutionnelle mise de l'avant par l'Action démocratique du Québec, parce que ce dernier:

- . permet de mettre de l'avant un vigoureux plan de redressement de l'économie, des finances publiques et de la démocratie avant la tenue du référendum;
- . permet de rallier un plus grand nombre de Québécois;
- . permet d'être maîtres chez nous et d'être partenaires avec les Canadiens;
- . propose un Parlement d'union à la fois légitime et démocratique, composé de représentants élus du Québec et du Canada;
- . permet de négocier avec le Canada, durant une période limitée, après laquelle la souveraineté sera proclamée.

Chez les autres intervenants, certains sont favorables à un fédéralisme renouvelé, ce qui, selon eux constituerait pour l'ensemble du pays un réaménagement politique moins coûteux.

Ils proposent entre autres:

- . de redonner aux provinces les compétences entières dans les domaines de l'éducation, de la santé et du développement de la main-d'oeuvre;
- . de redonner aux provinces la majorité des compétences et de réduire celles du fédéral à des domaines comme la monnaie, la défense, les relations extérieures, l'immigration, la justice et la formation des tribunaux;
- . de prévoir une période de discussion limitée pour permettre à chacune des provinces canadiennes de se voir attribuer les pouvoirs nécessaires à son développement.

## O- LES AUTRES CONSIDÉRATIONS

### a) Éducation

Les citoyens ont manifesté un intérêt marqué pour l'éducation. De façon générale, les intervenants souhaitent un système d'enseignement de qualité où l'éducation est valorisée et accessible, d'où plusieurs propositions à l'effet de garantir la gratuité, parfois jusqu'au niveau collégial.

Un enseignement de qualité exige que le gouvernement fasse de l'éducation une priorité et qu'il octroie les budgets et les infrastructures en conséquence.

Plusieurs personnes ont tenu à souligner leur insatisfaction face à l'enseignement de l'histoire et ont insisté pour que ses déficiences soient corrigées. L'histoire étant ce qui permet à un peuple de ne pas ignorer ses racines, les intervenants ont proposé que son enseignement soit revu et amélioré.

Au dire de plusieurs, les institutions politiques et leur fonctionnement devraient également être enseignés afin que les jeunes soient sensibilisés tôt à leur importance dans une société démocratique.

Certains autres ont insisté sur l'enseignement de l'anglais ou d'une autre langue seconde, particulièrement l'espagnol, afin de permettre aux francophones de communiquer en dehors de leurs frontières notamment dans le cadre de l'accord de libre-échange nord-américain ou de l'autoroute de l'information.

Certains intervenants voient la nécessité de mettre en liaison les institutions d'enseignement avec les entreprises afin que soient développés des programmes en fonction des besoins réels des régions.

D'autre part, tous s'entendent pour que l'État prenne les mesures appropriées en vue de se donner un système d'éducation de qualité, diversifié, où l'on devrait notamment transmettre un enseignement de base relativement aux lois, à la médecine, et aussi voir à susciter et développer la créativité, l'autonomie et la conscience de soi et des autres.

En ce sens, le décrochage scolaire et l'analphabétisme ont été mentionnés comme étant des préoccupations nécessitant l'intervention non seulement du gouvernement mais aussi des institutions et de la famille.

Les commissions scolaires sont intervenues principalement dans le but que soient maintenus leur rôle et leurs pouvoirs, notamment en matière de taxation et de gérance de l'immobilier et des équipements. Elles semblent généralement d'accord à ce que le gouvernement central joue son rôle dans la définition des grandes orientations en matière d'éducation, mais les moyens pour y arriver peuvent varier d'une commission scolaire à l'autre. Pour quelques personnes, l'abolition pure et simple des commissions scolaires est à envisager.

### Enseignement primaire et secondaire

Le caractère confessionnel des écoles primaires et secondaires a suscité un certain nombre d'interventions. Pour certains, l'école ne doit pas être fournisseur de doctrine et, en ce sens, elle doit être laïque. Les associations de parents catholiques n'abondent pas en ce sens.

Par ailleurs, un regroupement de jeunes a proposé plus particulièrement que les heures de cours soient prolongées afin de permettre aux élèves de mieux assimiler les matières scolaires et de leur fournir un encadrement qui manque souvent entre la fin des classes et le retour à la maison.

### Enseignement supérieur

Au niveau de l'enseignement supérieur, il a été proposé que le gouvernement procède au gel des frais de scolarité et à l'augmentation des bourses.

### Formation professionnelle

De nombreux intervenants ont déploré le retard inacceptable qu'accuse le Québec dans ce domaine, et ont proposé l'adoption d'une politique adaptée aux réalités québécoises. Cette politique devrait, selon eux, pallier au manque chronique de personnel qualifié, combler les besoins en matière de formation professionnelle en fonction des besoins du marché et favoriser la concertation entre le secteur public, les syndicats et les entreprises. Un large consensus s'est d'ailleurs dégagé à l'effet que les pouvoirs en matière de

formation professionnelle soient rapatriés et leur gestion confiée à un guichet unique.

### Recherche

La recherche technologique ou scientifique a été peu abordée, sauf par des groupes directement concernés. Ces derniers favorisent un plus grand investissement de la part de l'État en vue de développer de nouveaux horizons et d'éviter le départ de nos chercheurs vers l'étranger.

### **b) Culture**

Afin que le Québec puisse développer et affirmer sa culture propre, plusieurs propositions ont été formulées notamment:

- . la reconnaissance de l'importance de la culture au même titre que celle de l'économie;
- . l'ébauche d'une politique globale, visant la mise en valeur de notre patrimoine historique;
- . la promotion et la protection de nos institutions par les arts, les communications et la radio-diffusion;
- . l'allocation à la culture du budget nécessaire pour atteindre ses objectifs;
- . la promotion de l'intégration des communautés culturelles à la communauté francophone;
- . le maintien par l'État d'une politique culturelle;
- . l'élaboration d'une loi sur les droits d'auteur.

### **c) Affaires sociales**

Bien que non reliées spécifiquement à un article de l'avant-projet de loi, les affaires sociales comptent parmi les sujets ayant suscité le plus d'interventions tant des organismes que des individus.

La famille, la condition féminine, la santé et les services sociaux, les divers régimes reliés à la sécurité du revenu dont l'aide sociale, l'assurance-chômage, les régimes de pension sont les principaux sujets qui ont été abordés.

### Politiques sociales

Pour de nombreux organismes, les politiques sociales sont au coeur de notre projet de société. Elles doivent viser essentiellement la

redistribution de la richesse et la lutte à toutes les inégalités vécues.

Bien que certaines personnes aient rappelé les coûts élevés des divers programmes sociaux et proposé d'en baliser l'accessibilité, de façon générale les interventions ont davantage visé le maintien, l'amélioration ou l'ajout de divers programmes et politiques.

### Famille

Plusieurs intervenants ont affirmé que la famille est le noyau de base de la société et ces interventions ont à chaque fois soulevé une vague d'enthousiasme dans l'assistance.

De nombreuses propositions ont demandé au gouvernement de mettre en place une politique globale de la famille afin d'en favoriser le développement. Cette politique devrait notamment comprendre:

- . une fiscalité plus avantageuse (crédits d'impôt, déductions pour frais de garde ou autres);
- . une accessibilité aux services de garde;
- . un support économique et social pour les familles à faible revenu et les familles monoparentales;
- . des mesures afin d'aider les familles à concilier le travail et la famille telles que:
  - rendre accessibles les diverses mesures d'employabilité au sein des programmes gouvernementaux;
  - des horaires flexibles;
  - des congés parentaux;
- . des mécanismes de protection pour les enfants et les aînés.

Beaucoup d'intervenants ont demandé au gouvernement d'instaurer des mesures de prévention en matière de violence familiale. L'élaboration et l'application des lois devraient refléter ce souci de prévenir une telle violence.

Les maisons d'hébergement devraient recevoir un financement adéquat, pour desservir les services essentiels en pareille situation.

### Condition féminine

Plusieurs intervenants souhaitent qu'un Québec souverain accorde une attention particulière à la condition des femmes et adopte des

politiques qui prévoient notamment:

- . l'égalité entre les hommes et les femmes;
- . l'équité salariale et en emploi;
- . l'élaboration d'une politique d'emploi qui offre une réelle autonomie financière;
- . la participation égale des hommes et des femmes dans les institutions politiques;
- . le soutien aux groupes de femmes pour favoriser leur participation à la vie démocratique;
- . la redéfinition des rapports entre les hommes et les femmes;
- . la réforme de la fiscalité pour abolir les inéquités à l'égard des familles;
- . l'instauration de normes nationales en matière d'accessibilité et de prestations de services, de congés parentaux et de retrait préventif pour les femmes enceintes;
- . le droit à l'autonomie reproductrice et à l'accessibilité aux services d'interruption de grossesse;
- . le droit de résider au Québec pour les femmes immigrantes, parrainées par un conjoint et victimes de violence conjugale;
- . l'accès à la formation linguistique, aux allocations et aux frais de garde pour les femmes immigrantes, qu'elles se destinent ou non au marché du travail;
- . la reconnaissance du travail des femmes demeurant à la maison, en leur permettant entre autres de cotiser au régime des rentes.

### Santé et services sociaux

En matière de santé et de services sociaux, la majorité des intervenants ont fait des propositions visant l'amélioration du système actuel. À cet égard, certains organismes préconisent la participation du personnel du réseau et des principaux partenaires à la démarche de transformation du réseau de la santé et des services sociaux. Pour ces organismes comme pour certains individus, la gratuité, l'universalité et l'accessibilité doivent être non seulement sauvegardées mais garanties.

L'assurance de services de santé adéquats aux personnes âgées a été plusieurs fois mentionnée:

- . la mise en place de mesures favorisant le maintien à domicile tout en assurant l'accessibilité aux services médicaux requis, dont le service de médecin à domicile et la surveillance des centres et maisons d'accueil;

- . plus de centres de soins prolongés;
- . plus de lits dans les hôpitaux.

En vue de pallier à la pénurie de médecins en régions éloignées, il a été proposé par une intervenante de favoriser l'intégration des médecins diplômés à l'étranger.

Certaines personnes ont demandé que l'État favorise la prévention en matière de santé, notamment par l'éducation et l'accessibilité aux médecines douces.

Quelques intervenants proposent la mise en place d'un ticket modérateur qui pourrait varier selon le type de service requis ou l'importance des revenus de l'individu.

#### Assurance-chômage et sécurité du revenu

Quant aux divers programmes reliés au soutien du revenu, certaines personnes préconisent leur remplacement par un régime universel de revenu minimum garanti.

Selon certains organismes, le régime de l'assurance-chômage devrait prévoir l'élargissement des critères d'admissibilité, la suppression des exclusions relatives à l'inconduite et au départ volontaire, ainsi que la participation de l'État à la caisse d'assurance-chômage.

Pour quelques intervenants, les personnes bénéficiaires d'aide sociale qui sont aptes au travail devraient soit acquérir une formation en vue de réintégrer le marché du travail, soit accorder un certain nombre d'heures à des travaux communautaires ou bénévoles. Les personnes handicapées devraient recevoir une rente d'invalidité plutôt que des prestations d'aide sociale.

Pour d'autres, le droit à l'aide sociale ne devrait pas être conditionnel à des mesures participatives obligatoires.

Quant au régime de pension de vieillesse, l'État doit assurer un revenu décent, en fonction des réels besoins des personnes âgées et prévoir l'indexation au coût de la vie.

#### Organismes communautaires

Les organismes et les individus qui ont pris position en matière d'affaires sociales demandent à l'État de reconnaître l'apport important

des organismes communautaires et leur expertise. Un financement adéquat favorisera leur survie et leur développement.

**d) Économie et emploi**

Revenus et finances

De façon générale, les intervenants ont demandé une gestion plus rigoureuse des finances publiques de la part des gouvernements. Certains ont proposé que soient évalués tant les coûts de la souveraineté du Québec que ceux du fédéralisme canadien. De nombreux intervenants ne relient toutefois pas la souveraineté du Québec à une seule question de coûts et se disent prêts à des "sacrifices" pour y accéder.

Mais la préoccupation principale à l'égard des finances est que le poids des impôts et des taxes étouffe les citoyens et les petites entreprises et contribue au développement du marché noir, de la contrebande, de la fraude et de l'évasion fiscale. Ces activités souterraines privent le gouvernement de revenus, d'où l'augmentation nécessaire du fardeau fiscal des contribuables et donc le fragile équilibre économique et social du pays.

Plusieurs suggestions ont alors été proposées:

- . que le Conseil du trésor pratique un contrôle serré, tout au long des exercices budgétaires, sur la gestion des budgets des différents ministères et organismes et que la population soit en mesure de suivre l'évolution des orientations et dépenses de ces derniers, tout au long des processus de contrôle;
- . que les corporations gouvernementales et para-gouvernementales rendent leur comptabilité transparente et accessible à la population;
- . qu'une loi soit adoptée pour empêcher les déficits et qu'une sanction en cas de dérogation soit prévue, telle l'obligation de couper dans les dépenses;
- . que les fonctionnaires ne puissent cumuler leurs revenus de retraite, y compris leur prime de départ, et des revenus de travail provenant également de l'État.

Certaines recommandations, parfois radicales, visent l'adoption de mesures pour parvenir à éliminer le déficit, lequel serait la principale cause des difficultés financières éprouvées par l'État.

## Le travail

Le travail est également une préoccupation importante chez bon nombre d'intervenants. Un pays se doit de considérer les travailleurs comme une ressource. L'État dans ses interventions doit prioriser l'emploi, investir dans le perfectionnement, la formation et l'adaptation de la main-d'oeuvre aux nouvelles technologies.

Afin de rendre possible l'emploi du plus grand nombre de travailleurs, particulièrement les jeunes, diverses suggestions ont été faites:

- la réduction du temps de travail et la règlementation des heures supplémentaires;
- l'abolition des décrets de la construction;
- l'obligation pour les entreprises d'engager des jeunes, favorisant par le fait même leur intégration dans la société;
- le développement des ressources humaines via des programmes de formation générale et professionnelle, la recherche et le développement;
- la réorganisation du travail;
- la reconnaissance des syndicats comme partenaires sociaux importants dans les grands dossiers socio-économiques et la reconnaissance de leur rôle dans la démocratisation de l'économie et la prise en charge des communautés locales et régionales;
- la retraite à 55 ans;
- la mise sur pied d'institutions de concertation permanente entre les syndicats, les milieux d'affaires et le secteur de l'éducation pour favoriser les consensus économiques, assurer la formation de la main-d'oeuvre, renforcer la position concurrentielle du Québec et ainsi développer l'emploi.

## Fiscalité

L'ensemble des interventions sur ce sujet ont été motivées par une volonté marquée d'une réforme en profondeur, et ce dans un but incontournable: rechercher une répartition équitable de la charge fiscale entre les contribuables et les entreprises, réévaluer la notion d'abri fiscal et éliminer toute possibilité d'évasion fiscale. Une répartition équitable de la richesse entre individus devrait également être recherchée avant d'envisager le démantèlement des services publics et des programmes sociaux.

Quant aux autres propositions touchant la réforme fiscale, elles suggèrent:

- . l'abolition des subventions aux entreprises;
- . la mise en place d'un impôt minimum obligatoire pour les individus de même que pour les entreprises;
- . la création de déductions fiscales pour le travail bénévole et pour l'investissement financier à la vie communautaire;
- . l'instauration de mesures fiscales pour les projets à caractère écologique comme celles consenties aux institutions muséales et culturelles.

**e) Administration**

Les sujets reliés à l'administration publique et qui comprennent la structure de l'administration, la gestion des fonds publics (revenus et dépenses) et la fiscalité, ont suscité de nombreux commentaires et plusieurs propositions. Les intervenants concernés souhaitent de façon évidente que le gouvernement prenne en considération leurs interventions, peu importe que le Québec réalise la souveraineté ou qu'il demeure au sein de la Fédération canadienne.

D'une façon générale, il ressort que le peuple veut reprendre, contrôler et décider des actions à privilégier dans les différents secteurs d'activités le concernant. Beaucoup d'intervenants ont demandé de simplifier, de réformer l'organisation gouvernementale et de mettre en place une gestion fonctionnelle axée sur l'élimination du déficit. Pour y parvenir, l'administration devra se départir du caractère désuet et lourd qui affuble son appareil public, prendre des mesures concrètes pour éviter les abus et dépenses inutiles, tout en gardant à l'esprit que la restructuration nécessaire ne doit pas engendrer une absence de responsabilités pour la collectivité. Pour atteindre ces objectifs, la confiance de la population doit être restaurée et une transparence dans les processus de réforme est primordiale.

De façon plus pratique, plusieurs intervenants ont proposé la fusion de ministères et la réduction de tous les paliers de gouvernement. Les pouvoirs du vérificateur général devraient être élargis à l'égard des ministères et organismes qui dérogeraient aux nouvelles règles instaurées suivant les recommandations énoncées plus haut.

Plusieurs ont demandé d'harmoniser les programmes des ministères et organismes publics selon les divisions administratives gouvernementales.

De nombreuses mesures à prendre ont également été proposées à l'égard de la gestion des revenus et finances de l'État et de la fiscalité québécoise.

**f) Immigration**

Plusieurs propositions demandaient l'élaboration d'une politique sur l'immigration et recommandaient notamment de:

- . reconnaître l'apport important que constitue l'immigration à la société québécoise;
- . garantir aux immigrants le droit à des programmes d'accueil, de francisation;
- . avoir pleine maîtrise et plein contrôle sur la sélection et l'admission des immigrants;
- . garantir aux immigrants la liberté de conserver leurs diversités culturelles en autant qu'ils s'intègrent à la société québécoise et que le message de la société d'accueil soit un message clair d'intégration à sa langue, sa culture et ses valeurs;
- . promouvoir la régionalisation de l'immigration au moyen d'emplois disponibles en régions;
- . imposer un délai de résidence d'au moins 5 ans avant d'octroyer le droit de vote aux immigrants.

**g) Jeunesse**

Plusieurs intervenants, et notamment les aînés qui ont souligné l'importance de la solidarité entre les générations, ont proposé que le gouvernement s'emploie à favoriser l'épanouissement des jeunes comme citoyens à part entière, entre autres en leur assurant l'accès à l'éducation, à l'emploi, aux loisirs et à la justice.

A cet égard, le gouvernement devrait, selon eux, s'attaquer:

- . au décrochage scolaire;
- . au suicide chez les jeunes;
- . à la pénurie d'emploi;
- . au problème des jeunes non-fonctionnels dans la société;
- . au désintéressement des jeunes face à la politique.

Il devrait, en ce sens, accorder son soutien aux organismes de prévention et d'aide auprès des jeunes.

Parmi les intervenants, des jeunes ont revendiqué un meilleur système d'éducation, notamment des cours d'histoire améliorés et une information qui les rejoint sur la politique.

Selon eux, le gouvernement doit encourager leur participation active à la société, notamment en les consultant et en les écoutant sur les sujets qui les concernent, certains allant jusqu'à se questionner sur la limite arbitraire fixant le droit de vote à 18 ans.

## P- SYNTHÈSE DES TÉMOIGNAGES

La majorité des personnes ayant exprimé leur position est favorable à l'avant-projet de loi. Plusieurs ont souligné qu'un tel projet, en plus de mettre un terme aux nombreux dédoublements de services et chevauchements de compétences, permettra au Québec de s'épanouir pleinement comme peuple et d'avoir en mains les leviers nécessaires pour assurer sa prospérité. Ces intervenants y voient donc non seulement un avantage à devenir un pays maître de ses décisions et de son avenir mais aussi une occasion de diminuer les coûts reliés à l'administration de deux paliers de gouvernement. Pour eux, vu le refus par le reste du Canada de reconnaître le caractère distinct du Québec, la mise en avant d'un tel projet est devenue l'issue.

D'autres, bien qu'affirmant leur appui à la souveraineté, ont exprimé leur désaccord face à l'avant-projet de loi tel qu'il a été soumis. Le projet actuel ne démontre pas ce que sera concrètement le Québec souverain de demain, mais constitue plutôt un chèque en blanc entre les mains de politiciens à l'endroit desquels ils ont souvent manifesté une méfiance. En ce sens, le gouvernement devrait préalablement démontrer sa capacité à assurer une saine gestion des finances publiques, et soumettre à la population les mécanismes sous-jacents à la réalisation du projet qu'il propose, notamment en regard de la constitution et les coûts qui s'y rattachent.

Plusieurs personnes, de tendances diverses, ont réclamé qu'on leur propose une vision et un projet de société, allant jusqu'à identifier des éléments qu'ils souhaiteraient y retrouver.

Certains intervenants se questionnent sur l'opportunité d'un tel projet, et sur les garanties offertes que la société actuelle sera meilleure une fois la souveraineté acquise. A qui profitera véritablement la souveraineté ? Quelles en sont les conséquences ? Quels sont les périls qui nous guettent ?

D'autres, bien que minoritaires, ont exprimé leur désaccord face à l'option, soulignant parfois que les véritables défis à relever sont la création d'emplois, l'assainissement des finances publiques et la redéfinition du rôle de l'État. De plus, la démarche actuelle créerait une incertitude qui bouleverserait l'économie.

Certains ont proposé que des études sur les conséquences économiques, sociales et culturelles de la souveraineté soient mise à la disposition de la population pour l'éclairer et lui permettre réellement de faire un choix.

Quant au moment opportun pour tenir la consultation et au libellé de la question, ils ont été maintes fois évoqués comme des enjeux importants pour permettre d'atteindre l'objectif de la souveraineté. Dans cette optique, le gouvernement doit prendre les mesures nécessaires pour ne pas faire face à un nouvel échec constitutionnel.

Enfin, l'absence de protection accordée à la langue française et à la culture québécoise a été abondamment relevée; c'est ce qui explique le grand nombre d'interventions visant à inclure, soit dans le préambule, soit dans la constitution ou encore dans un article de l'avant-projet de loi, des garanties à cet effet.

En terminant, il est important de souligner que la consultation a été une occasion pour la population de s'exprimer non seulement sur le projet qui lui a été soumis mais également sur des sujets variés, qui font l'objet de préoccupations. A cet égard, un grand nombre de personnes ont répondu à l'appel.

## LES SUJETS TRAITÉS PAR MILIEU D'APPARTENANCE

(interventions verbales, mémoires et forums)

Appartenance	Mandat	Avant-projet de loi	Préambule	Souveraineté	Association économique	Nouvelle constitution	Territoire	Citoyenneté
Affaires commerce industrie	2	2	13	11	6	26	3	---
Aînés	4	0	4	7	4	8	1	3
Communautaire	2	1	25	5	0	30	---	1
Professionnels	3	2	2	6	5	10	1	---
Politique	2	0	4	7	6	15	1	4
Anglophone	1	0	1	2	1	6	1	---
Autochtones	0	0	0	1	0	20	---	---
Culturelles	2	0	2	2	0	2	---	1
Culture	2	1	14	6	3	18	1	---
Économie-finances	0	0	0	0	1	0	2	---
Éducation-science	2	0	10	7	3	23	---	2
Élus municipaux	1	0	1	0	---	47	---	---
Élus scolaires	0	0	2	0	---	93	---	---
Énergie-ressource	0	0	0	0	---	---	---	---

## LES SUJETS TRAITÉS PAR MILIEU D'APPARTENANCE

(interventions verbales, mémoires et forums)

Appartenance	Mandat	Avant-projet de loi	Préambule	Souveraineté	Association économique	Nouvelle constitution	Territoire	Citoyenneté
Environnement-faune	0	0	2	3	---	2	1	---
Femmes	1	0	9	4	1	18	1	1
Jeunes	2	0	5	0	1	9	1	1
Loisirs-sports	0	0	0	0	---	12	---	---
Religieux	1	0	4	1	---	10	---	---
Santé et Services sociaux	0	0	4	0	---	5	---	---
Syndical	6	0	13	6	3	80	1	1
Multi sectoriel	5	5	6	10	1	24	0	3
Autres	48	8	98	98	37	350	23	33
<b>TOTAL</b>	<b>84</b>	<b>19</b>	<b>219</b>	<b>176</b>	<b>72</b>	<b>808</b>	<b>37</b>	<b>50</b>

## LES SUJETS TRAITÉS PAR MILIEU D'APPARTENANCE

(interventions verbales, mémoires et forums)

Appartenance	Monnaie	Traités	Alliances internationales	Continuité des lois	Partage des biens et des dettes	Entrée en vigueur	Question référendaire	Position en regard de l'avant-projet de loi	Les autres options constitutionnelles
Affaires commerce industrie	5	2	3	2	5	13	2	12	6
Aînés	2	---	5	9	3	4	4	13	5
Communautaire	---	2	---	1	1	1	2	10	1
Professionnels	2	---	1	---	1	4	4	6	3
Politique	4	1	3	2	1	2	4	3	14
Anglophone	---	1	---	---	---	1	---	---	1
Autochtones	---	---	---	---	---	---	---	---	---
Culturelles	1	---	2	1	---	2	---	4	---
Culture	1	---	1	---	1	4	1	8	3
Économie-finances	2	---	1	2	1	---	1	3	---
Éducation-science	10	---	2	3	2	4	2	7	1
Élus municipaux	---	---	---	---	---	2	---	1	---

## LES SUJETS TRAITÉS PAR MILIEU D'APPARTENANCE

(interventions verbales, mémoires et forums)

Appartenance	Mon- naie	Trai- tés	Allian- ces internationales	Conti- nuité des lois	Partage des biens et des dettes	Entrée en vigueur	Question référé- ndaire	Position en regard de l'avant-projet de loi	Les autres options constitu- tionnelles
Élus scolaires	---	---	---	---	---	---	---	---	---
Énergie-ressource	---	---	---	---	---	---	---	---	---
Environnement- faune	1	---	---	---	---	2	---	1	3
Femmes	3	1	4	---	2	1	1	3	---
Jeunes	---	---	1	1	---	1	2	8	---
Loisirs-sports	---	---	---	---	---	---	---	---	---
Religieux	---	1	2	1	---	---	---	5	---
Santé et Services sociaux	---	---	1	1	---	1	7	6	---
Syndical	3	1	9	31	---	---	---	8	---
Multi sectoriel	3	---	2	4	2	6	13	2	12
Autres	57	7	39	26	41	56	74	132	115
<b>TOTAL</b>	<b>94</b>	<b>16</b>	<b>76</b>	<b>84</b>	<b>60</b>	<b>104</b>	<b>117</b>	<b>232</b>	<b>164</b>

**2- RECOMMANDATIONS  
DE LA COMMISSION**



## RECOMMANDATIONS DE LA COMMISSION

S'inspirant des principes suivants:

- Les Québécoises et les Québécois forment une nation, un peuple, libre de choisir son statut politique et de traiter d'égal à égal avec les autres peuples.
- Le Québec doit offrir au reste du Canada de maintenir une union économique et de l'assortir des institutions et mécanismes nécessaires au fonctionnement harmonieux de l'espace économique commun.
- Le Québec a une culture publique commune d'origine principale et de langue française, enrichie par l'histoire et les apports divers; les nouveaux arrivants sont invités à s'intégrer dans ce tronc commun de culture et de valeurs. Par contre, la société d'accueil a le devoir de faciliter leur intégration en combattant toute discrimination.

Les commissaires de la Montérégie recommandent:

- 1) compte tenu du grand nombre d'interventions relatives au besoin d'information préalable au choix référendaire sur la souveraineté du Québec, **QUE les femmes et les hommes politiques, leurs formations politiques respectives ainsi que les organisations intéressées à la vie politique assument leur devoir et, dès avant la tenu du référendum, informent les citoyennes et les citoyens sur les conséquences des différentes options constitutionnelles;**
- 2) aux fins de garantir les droits spécifiques de la communauté anglophone dans les textes constitutifs d'un Québec souverain, **QUE le gouvernement précise la définition de l'expression communauté anglophone, utilisée au deuxième alinéa de l'article 3 de l'avant-projet de loi par la souveraineté du Québec;**
- 3) reconnaissant la présence des nations autochtones sur le territoire de la Montérégie, **QUE le Québec reconnaisse le statut des nations autochtones et leur droit à l'autonomie gouvernementale dans le respect de l'intégrité du territoire du Québec;**
- 4) tout en affirmant la nécessité d'inscrire dans la constitution le principe de la décentralisation des pouvoirs, **QUE le processus et les modalités d'une telle décentralisation soient élaborés dans un projet de loi spécifique;**

- 5) le peuple du Québec étant profondément attaché aux valeurs démocratiques et désireux de se réapproprier les pouvoirs de décision, **QUE le gouvernement initie et orchestre des débats sur les valeurs de la société québécoise, sur la future constitution d'un Québec souverain et sur la décentralisation des pouvoirs politiques, et prévoie les mécanismes pour favoriser un large accès des citoyennes et des citoyens à ces débats;**
- 6) compte tenu du consensus de tous les partenaires québécois sur la formation professionnelle de la main-d'oeuvre; **QUE soient mis en oeuvre, le plus rapidement possible, le rapatriement intégral de tous les pouvoirs en cette matière ainsi que l'implantation d'un guichet unique pour dispenser les services qui en découlent;**
- 7) compte tenu des nombreuses demandes formulées par les citoyennes et citoyens à cet effet, **QUE la charte des droits et libertés reconnaisse, tant des droits individuels que collectifs et inclue des devoirs et obligations dans le respect des valeurs fondamentales de la société québécoise;**
- 8) afin de tenir compte des demandes et préoccupations reçues par l'ensemble des Commissions régionales sur les différentes considérations non directement reliées aux articles de l'avant-projet de loi sur la souveraineté du Québec, **QUE le gouvernement s'en inspire dans l'élaboration de ses politiques.**

## **3- ANNEXES**

- I- Liste des mémoires reçues (formes d'interventions)
- II- Communications, relations de presse et publicité



**LISTE DES MÉMOIRES REÇUS  
ET FORMES D'INTERVENTIONS**

<b>No de séquence</b>	<b>nom (organisme) nom (individu)</b>	<b>mémoire avec audition</b>	<b>mémoire sans audition</b>	<b>audition sans mémoire</b>	<b>ville de l'audition</b>
16-0001	<i>Association québécoise pour la défense des droits des retraités de Longueuil</i>	x			<i>Longueuil</i>
16-0002	<i>Mouvement action chômage Longueuil</i>	x			<i>Longueuil</i>
16-0003	<i>Contant Robert</i>	x			<i>Longueuil</i>
16-0004	<i>Cousineau Roland</i>	x			<i>Longueuil</i>
16-0005	<i>Brossard Georges</i>	x			<i>Longueuil</i>
16-0006	<i>Association des propriétaires de Longueuil</i>	x			<i>Longueuil</i>
16-0007	<i>Société d'histoire de Longueuil</i>	x			<i>Longueuil</i>
16-0008	<i>Langlois Robert B.</i>	x			<i>Longueuil</i>
16-0009	<i>Larouche Daniel</i>			x	
16-0010	<i>Beaudet Nicole</i>			x	
16-0011	<i>Fournier Jacques</i>			x	
16-0012	<i>Lalonde Lucille et Roger</i>			x	
16-0013	<i>Dussault Jacques</i>			x	
16-0014	<i>Gaudreau Philippe P.</i>			x	
16-0015	<i>Communications La Foi Vivifiante Inc.</i>			x	
16-0016	<i>Brosseau Gérard</i>			x	
16-0017	<i>Patenaude Gilles</i>			x	
16-0018	<i>Morissette Jean-Guy</i>			x	
16-0019	<i>Deslauriers Marc</i>			x	

<i>No de séquence</i>	<i>nom (organisme) nom (individu)</i>	<i>mémoire avec audition</i>	<i>mémoire sans audition</i>	<i>audition sans mémoire</i>	<i>ville de l'audition</i>
16-0020	<i>Commission scolaire Eau-Vive</i>	x			<i>Boucherville</i>
16-0021	<i>Julien Roger</i>	x			<i>St-Hubert</i>
16-0022	<i>Famille Carnoy</i>			x	
16-0023	<i>Ducharme Gilles</i>			x	
16-0024	<i>Désormeaux Jacques N.</i>			x	
16-0025	<i>Conseils centraux de la Montérégie (CSN)</i>	x			<i>Longueuil</i>
16-0026	<i>Fournier Roger L.</i>	x			<i>Brossard</i>
16-0027	<i>Pion Gaston</i>			x	
16-0028	<i>Dupont Jean</i>			x	
16-0029	<i>Association des défavorisés du Montréal Métropolitain</i>	x			<i>Varenes</i>
16-0030	<i>Foisy Conrad E.</i>	x			<i>Granby</i>
16-0031	<i>Bergeron Rodrigue</i>			x	
16-0032	<i>Conseil des commissaires de la Commission scolaire Jacques-Cartier</i>	x			<i>Longueuil</i>
16-0033	<i>Table de concertation des groupes de femmes de la Montérégie</i>	x			<i>Longueuil</i>
16-0034	<i>Société montérégienne de développement</i>	x			<i>Longueuil</i>
16-0035	<i>Comité d'action politique de Contrecoeur</i>			x	
16-0036	<i>Association féminine de Valleyfield</i>	x			<i>Valleyfield</i>
16-0037	<i>Labelle Normand</i>	x			<i>Varenes</i>
16-0038	<i>Bergeron Jean</i>			x	
16-0039	<i>Larin Judith</i>			x	
16-0040	<i>Amringer Michel</i>	x			<i>Varenes</i>
16-0041	<i>Zevallos-Pétroni Julieta</i>	x			<i>Longueuil</i>
16-0042	<i>Carrefour Jeunesse Longueuil</i>	x			<i>Longueuil</i>

<i>No de séquence</i>	<i>nom (organisme) nom (individu)</i>	<i>mémoire avec audition</i>	<i>mémoire sans audition</i>	<i>audition sans mémoire</i>	<i>ville de l'audition</i>
16-0043	<i>Turcotte Benoit</i>	x			<i>Boucherville</i>
16-0044	<i>Les Aînés de Longueuil</i>	x			<i>Longueuil</i>
16-0045	<i>Ville de Varennes</i>	x			<i>Varennes</i>
16-0046	<i>Rocheleau Daniel</i>	x			<i>Boucherville</i>
16-0047	<i>Proulx Raymond</i>	x			<i>Longueuil</i>
16-0048	<i>D'Anjou Gilles</i>	x			<i>Vaudreuil</i>
16-0049	<i>Allard Patrick</i>	x			<i>Sorel</i>
16-0050	<i>Le Centre communautaire des Alliés de Longueuil</i>	x			<i>Longueuil</i>
16-0051	<i>Le Comité de citoyens de Verchères</i>	x			<i>Varennes</i>
16-0052	<i>La Coalition des organismes d'action communautaire du Bassin de Laprairie</i>	x			<i>Laprairie</i>
16-0053	<i>Adant Jean-Louis</i>			x	
16-0054	<i>Newman Dr. Michaël et Winifred</i>			x	
16-0055	<i>Bernier Robert</i>	x			<i>Boucherville</i>
16-0056	<i>Gélinas Martin</i>	x			<i>Beloeil</i>
16-0057	<i>Clément Gabriel</i>	x			<i>Valleyfield</i>
16-0058	<i>Les fédéralistes militants (la Bande FM) et des libéraux militants du comté de Verchères</i>	x			<i>Boucherville</i>
16-0059	<i>Desgent Jean-Marc</i>	x			<i>Boucherville</i>
16-0060	<i>Chambre de commerce de Varennes</i>	x			<i>Varennes</i>
16-0061	<i>Charland Gilles</i>	x			<i>St-Hubert</i>
16-0062	<i>La Coalition des artistes de Long'oeil</i>	x			<i>Varennes</i>
16-0063	<i>Valiquette Claudette</i>			x	
16-0064	<i>Commission scolaire de Taillon</i>	x			<i>St-Hubert</i>
16-0065	<i>Dallaire Lucie et Pinho Jorge</i>	x			<i>Laprairie</i>
16-0066	<i>Choquette Francois</i>	x			<i>Beloeil</i>

<i>No de séquence</i>	<i>nom (organisme) nom (individu)</i>	<i>mémoire avec audition</i>	<i>mémoire sans audition</i>	<i>audition sans mémoire</i>	<i>ville de l'audition</i>
16-0067	<i>La Bande FM</i>	x			<i>Varenes</i>
16-0068	<i>Vision Montérégie</i>	x			<i>Beloil</i>
16-0069	<i>La conscience politique d'Édouard-Montpetit</i>	x			<i>Longueuil</i>
16-0070	<i>Marissal Pierre</i>	x			<i>Granby</i>
16-0071	<i>Deling Pierre</i>		x		
16-0072	<i>Le Carrefour des artistes de Boucherville</i>	x			<i>Boucherville</i>
16-0073	<i>A.Q.D.R. de Beauharnois</i>	x			<i>Valleyfield</i>
16-0074	<i>Chamberland Sylvain</i>	x			<i>Sorel</i>
16-0075	<i>Laflamme Henri</i>	x			<i>St-Hubert</i>
16-0076	<i>Les Patriotes du Pays Inc.</i>	x			<i>Beloil</i>
16-0077	<i>Léveillé Robert</i>	x			<i>Brossard</i>
16-0078	<i>Centre de femmes l'Éclaircie</i>	x			<i>Laprairie</i>
16-0079	<i>Gagnon Sylvain</i>	x			<i>Varenes</i>
16-0080	<i>Schiettekatte François</i>	x			<i>Varenes</i>
16-0081	<i>Drouin Roger</i>		x		
16-0082	<i>Pouliot Vincent</i>		x		
16-0083	<i>Lavallée Alain</i>	x			<i>Beloil</i>
16-0084	<i>Club d'administration de Valleyfield</i>	x			<i>Valleyfield</i>
16-0085	<i>Caron Jean-Guy</i>	x			<i>St-Jean</i>
16-0086	<i>Coutu Réal</i>	x			<i>St-Jean</i>
16-0087	<i>Morrisette Jacques</i>			x	<i>Longueuil</i>
16-0088	<i>Bujold Michel</i>	x			<i>Longueuil</i>
16-0089	<i>Beauchemin Yves</i>	x			<i>Longueuil</i>
16-0090	<i>Côté Gisèle</i>		x		
16-0091	<i>Comité des patriotes de Saint-Charles et de Saint-Denis</i>	x			<i>St-Hyacinthe</i>
16-0092	<i>Benoist Bernard</i>		x		

<b>No de séquence</b>	<b>nom (organisme) nom (individu)</b>	<b>mémoire avec audition</b>	<b>mémoire sans audition</b>	<b>audition sans mémoire</b>	<b>ville de l'audition</b>
16-0093	Communauté autochtone Kassinu Mamu 069-Châteauguay	x			Laprairie
16-0094	Association des Aînés retraités de l'enseignement		x		
16-0095	Changement global	x			Beloil
16-0096	Commission scolaire du Goéland	x			Laprairie
16-0097	Conseil central des syndicats nationaux de Sorel (CSN)	x			Sorel
16-0098	Mouvement des travailleurs chrétiens du diocèse de Saint-Hyacinthe	x			St-Hyacinthe
16-0099	Cajolais Pierre	x			St-Jean
16-0100	Lalonde Marcel	x			Valleyfield
16-0101	Table de concertation sur la pauvreté de Valleyfield	x			Valleyfield
16-0102	Association des manufacturiers du Québec (Section Rive-Sud)	x			Varenes
16-0103	Lafortune Danielle et Martineau Pierre	x			Vaudreuil
16-0104	Commission scolaire des Trois-Lacs	x			Vaudreuil
16-0105	Association coopérative d'économie familiale du Haut-Saint-Laurent	x			Valleyfield
16-0106	La Commission scolaire de Huntingdon	x			Valleyfield
16-0107	La Coalition intersyndicale du Suroît	x			Valleyfield
16-0108	Bloc québécois Vaudreuil	x			Vaudreuil
16-0109	Conseil central Richelieu- Yamaska (CSN)	x			St-Hyacinthe
16-0110	Lachaine Léo Donald	x			Valleyfield
16-0111	DeBray Guy	x			Valleyfield

<b>No de séquence</b>	<b>nom (organisme) nom (individu)</b>	<b>mémoire avec audition</b>	<b>mémoire sans audition</b>	<b>audition sans mémoire</b>	<b>ville de l'audition</b>
16-0112	Conseil du travail de la région de Valleyfield	x			Valleyfield
16-0113	M.R.C. de Beauharnois-Salaberry	x			Valleyfield
16-0114	Commission scolaire de Valleyfield	x			Valleyfield
16-0115	Lefebvre Jules	x			Valleyfield
16-0116	Sauvé Charles-André	x			Vaudreuil
16-0117	Bilodeau Jean-Noël	x			Vaudreuil
16-0118	Disher Scott	x			Valleyfield
16-0119	Lessard François-J.	x			Vaudreuil
16-0120	Syndicat de l'enseignement des Seigneuries	x			Vaudreuil
16-0121	B.M.S. Récupération	x			Vaudreuil
16-0122	Bousquet Jacques	x			St-Hyacinthe
16-0123	Mouvement Québec-USA			x	Boucherville
16-0124	Pépin André	x			Vaudreuil
16-0125	Mouvement Action chômage St-Hyacinthe	x			St-Hyacinthe
16-0126	Jalbert Louis-Philippe	x			St-Hyacinthe
16-0127	Massé Mario	x			St-Hyacinthe
16-0128	Chambre de commerce Vaudreuil Dorion	x			Vaudreuil
16-0129	Société nationale des québécois du Richelieu-Yamaska	x			St-Hyacinthe
16-0130	Conseil national du loisir associatif (Montérégie)	x			St-Hyacinthe
16-0131	Desmarteau charles			x	Boucherville
16-0132	Tétreault Jacques et Méthot Louise	x			St-Hyacinthe

<i>No de séquence</i>	<i>nom (organisme) nom (individu)</i>	<i>mémoire avec audition</i>	<i>mémoire sans audition</i>	<i>audition sans mémoire</i>	<i>ville de l'audition</i>
16-0133	<i>Table régionale des organismes volontaires en éducation populaire de la Montérégie</i>	x			<i>St-Hyacinthe</i>
16-0134	<i>Drapeau Rémi</i>	x			<i>St-Hyacinthe</i>
16-0135	<i>Conseil des travailleurs et travailleuses du Montréal Métropolitain</i>	x			<i>St-Hubert</i>
16-0136	<i>Bélanger Marc</i>	x			<i>Vaudreuil</i>
16-0137	<i>Bélanger Roger</i>	x			<i>St-Hubert</i>
16-0138	<i>L'institut professionnel de la fonction publique du Canada (Chapitre Montérégie)</i>	x			<i>St-Hubert</i>
16-0139	<i>Le Centre des femmes La moisson</i>	x			<i>Vaudreuil</i>
16-0140	<i>École Nationale Aérotechnique</i>	x			<i>St-Hubert</i>
16-0141	<i>Fondation Aérovision Québec</i>	x			<i>St-Hubert</i>
16-0142	<i>Action démocratique du Québec</i>	x			<i>St-Hubert</i>
16-0143	<i>Syndicat de l'enseignement de Champlain</i>	x			<i>St-Hubert</i>
16-0144	<i>Laperle Pierrette</i>	x			<i>St-Hubert</i>
16-0145	<i>Chambre de commerce Rive-Sud</i>	x			<i>St-Hubert</i>
16-0146	<i>Lamoureux Henri</i>	x			<i>Farnham</i>
16-0147	<i>Regroupement des Maisons de Jeunes du Québec (Section Farnham)</i>	x			<i>Farnham</i>
16-0148	<i>Lasnier Jean-Paul</i>	x			<i>Farnham</i>
16-0149	<i>Centre technologique en aérospatiale</i>	x			<i>St-Hubert</i>
16-0150	<i>Société nationale des Québécois de St-Hubert Inc.</i>	x			<i>St-Hubert</i>
16-0151	<i>St-Jarre Claude</i>		x		
16-0152	<i>Comité pour l'environnement de St-Hubert Inc.</i>	x			<i>St-Hubert</i>
16-0153	<i>Développement et Paix Sorel</i>	x			<i>Sorel</i>

<i>No de séquence</i>	<i>nom (organisme) nom (individu)</i>	<i>mémoire avec audition</i>	<i>mémoire sans audition</i>	<i>audition sans mémoire</i>	<i>ville de l'audition</i>
16-0154	<i>Parti de la Souveraineté du Québec</i>	x			<i>Valleyfield</i>
16-0155	<i>Marquette, Robert</i>	x			<i>St-Hyacinthe</i>
16-0156	<i>Massé Charles-Gilles</i>	x			<i>Brossard</i>
16-0157	<i>Dandurand Marc</i>	x			<i>Farnham</i>
16-0158	<i>Daneau Luc et Buisson François</i>	x			<i>Farnham</i>
16-0159	<i>Lozeau Jean</i>	x			<i>Farnham</i>
16-0160	<i>Bérubé Philippe</i>	x			<i>Farnham</i>
16-0161	<i>Corporation de développement communautaire de Brôme-Missisquoi</i>	x			<i>Farnham</i>
16-0162	<i>Neveu Claude</i>	x			<i>Farnham</i>
16-0163	<i>La commission scolaire des Rivières</i>	x			<i>Farnham</i>
16-0164	<i>Marissal Isabelle</i>	x			<i>Farnham</i>
16-0165	<i>Commission scolaire des Cantons</i>	x			<i>Granby</i>
16-0166	<i>Perron Luc</i>	x			<i>Granby</i>
16-0167	<i>Nadeau Serge</i>	x			<i>Granby</i>
16-0168	<i>Marceau Eric</i>	x			<i>Granby</i>
16-0169	<i>Syndicat de l'enseignement de la Haute-Yamaska Inc.</i>	x			<i>Granby</i>
16-0170	<i>Service Pastorale du mariage (Zone de Granby)</i>	x			<i>Granby</i>
16-0171	<i>Conseil central régional des syndicats nationaux de Granby</i>	x			<i>Granby</i>
16-0172	<i>L'Association des retraités d'Hydro-Québec Granby</i>	x			<i>Granby</i>
16-0173	<i>Solidarité populaire Sorel</i>	x			<i>Sorel</i>
16-0174	<i>Côté Me Jean-Yves</i>	x			<i>St-Rémi</i>
16-0175	<i>Audet Noël</i>			x	
16-0176	<i>Tousignant Pierre</i>			x	

<i>No de séquence</i>	<i>nom (organisme) nom (individu)</i>	<i>mémoire avec audition</i>	<i>mémoire sans audition</i>	<i>audition sans mémoire</i>	<i>ville de l'audition</i>
16-0177	Bernatchez Gérard	x			Sorel
16-0178	Conseil du travail Haute-Yamaska (FTQ)	x			Granby
16-0179	Groupe Héron	x			Sorel
16-0180	CALA Nord-Sud	x			Sorel
16-0181	Conseil de Ville de St-Joseph-de- Sorel	x			Sorel
16-0182	Lafontaine Guy		x		
16-0183	Fédération de l'U.P.A. de Saint- Hyacinthe	x			Granby
16-0184	Pelland Marcel		x		
16-0185	Barcelo François	x			Sorel
16-0186	Société nationale des Québécois Richelieu/St-Laurent	x			St-Jean
16-0187	Trottier Jacques		x		
16-0188	Dextras Major Jean	x			St-Jean
16-0189	La Société nationale des québécois de Chambly-Carignan		x		
16-0190	Poirier Marcel		x		
16-0191	Lefrançois Viateur		x		
16-0192	Brisebois André		x		
16-0193	Alliance de la fonction publique du Canada (Montréal)	x			St-Rémi
16-0194	Singh Roopnarine	x			Brossard
16-0195	Chateauguay Valley English- Speaking Peoples Association	x			Châteauguay
16-0196	Thériault Luc		x		
16-0197	Conseil culturel de la Montérégie	x			St-Rémi

<b>No de séquence</b>	<b>nom (organisme) nom (individu)</b>	<b>mémoire avec audition</b>	<b>mémoire sans audition</b>	<b>audition sans mémoire</b>	<b>ville de l'audition</b>
16-0198	MRC Le Haut-St-Laurent	x			St-Rémi
16-0199	De Laat Clément	x			Granby
16-0200	Brodeur Laurent			x	
16-0201	Tremblay Luc	x			St-Jean
16-0202	Robert Pauline			x	
16-0203	Dauphinais Joseph-Aimé			x	
16-0204	Bellavance Mario			x	
16-0205	Conseil municipal de Sainte-Anne- de Sorel	x			Sorel
16-0206	Rajotte Jean	x			
16-0207	Les intervenants culturels de Richelieu	x			Sorel
16-0208	Forcier Luc A., préfet de la M.R.C. du Bas-Richelieu			x	Sorel
16-0209	Fortin Richard			x	
16-0210	Corporation de développement communautaire du Bas-Richelieu	x			Sorel
16-0211	L'Association québécoise de la défense des droits des retraités du Haut-Richelieu	x			St-Jean
16-0212	Tanghe Hélène	x			Sorel
16-0213	Le Club des Anciens du Collège militaire Royal de Saint-Jean	x			St-Jean
16-0214	Conseil du travail de Saint-Jean et région	x			St-Jean
16-0215	Parti Vert Québec			x	
16-0216	La Ligue inter-municipale pour environnement et la nature			x	
16-0217	Le Conseil régional en environnement de la Montérégie	x			St-Jean

<i>No de séquence</i>	<i>nom (organisme) nom (individu)</i>	<i>mémoire avec audition</i>	<i>mémoire sans audition</i>	<i>audition sans mémoire</i>	<i>ville de l'audition</i>
16-0218	<i>Commission scolaire Mont-Fort</i>	x			<i>St-Rémi</i>
16-0219	<i>Gagné Jean-François</i>		x		
16-0220	<i>Gervais Jacques</i>		x		
16-0221	<i>Association des parents catholiques du Québec (section Rive-Sud)</i>		x		
16-0222	<i>Vézina Olivier</i>		x		
16-0223	<i>Pilon Jacques</i>		x		
16-0224	<i>Gagnon Pierre-François</i>		x		
16-0225	<i>Morin Clo</i>		x		
16-0226	<i>Bergeron J. Clément</i>		x		
16-0227	<i>Lefrançois Réjean</i>		x		
16-0228	<i>Association des usagers de la langue française</i>		x		
16-0229	<i>Longpré Ginette et Lefebvre Michel</i>		x		
16-0230	<i>Regroupement des garderies de la Montérégie</i>	x			<i>Brossard</i>
16-0231	<i>Laframboise René</i>		x		
16-0232	<i>Syndicat de la fonction publique du Québec (Région de Montréal)</i>	x			<i>Brossard</i>
16-0233	<i>Groupe des Cents</i>		x		
16-0234	<i>Carrier Denis</i>		x		
16-0235	<i>Viger Gaétanne</i>		x		
16-0236	<i>Brodeur Guy</i>		x		
16-0237	<i>Faille Alain</i>		x		
16-0238	<i>Belval Germain</i>		x		
16-0239	<i>Corps Michel</i>		x		
16-0240	<i>Breton Madeleine et Prud'homme Jean-Guy</i>		x		

<i>No de séquence</i>	<i>nom (organisme) nom (individu)</i>	<i>mémoire avec audition</i>	<i>mémoire sans audition</i>	<i>audition sans mémoire</i>	<i>ville de l'auditio</i>
16-0241	<i>Trudeau Nicole, Trudeau Serge, Bouthillier Trudeau Yvette</i>		x		
16-0242	<i>Rodrigue Réal</i>		x		
16-0243	<i>Décosse Yves</i>		x		
16-0244	<i>Gamache Raymond</i>		x		
16-0245	<i>Robillard Jean-Denis</i>		x		
16-0246	<i>Conseil régional des loisirs de la Montérégie</i>	x			<i>St-Jean</i>
16-0247	<i>Comité des aînés du comté de St-Jean (Parti québécois)</i>	x			<i>St-Jean</i>
16-0248	<i>Labrèche Jean-Marc</i>		x		
16-0249	<i>Trottier Marcel</i>		x		
16-0250	<i>Latreille Jean-Marie</i>	x			<i>St-Rémi</i>
16-0251	<i>Tougas Bernard</i>	x			<i>St-Rémi</i>
16-0252	<i>Parti de la loi naturelle</i>		x		
16-0253	<i>Epicum Dominique</i>	x			<i>St-Rémi</i>
16-0254	<i>Boulanger Noël</i>		x		
16-0255	<i>Primeau Daniel-Jean</i>	x			<i>St-Rémi</i>
16-0256	<i>Provost Michel</i>		x		
16-0257	<i>Lagarde Aimé et Lagarde Alain</i>	x			<i>Brossard</i>
16-0258	<i>Coalition Arc-en-ciel des horticulteurs</i>	x			<i>St-Rémi</i>
16-0259	<i>Desgroseillers François</i>		x		
16-0260	<i>Un groupe de l'École de la Magdeleine de Laprairie</i>	x			<i>Brossard</i>
16-0261	<i>Jodoin Réal</i>	x			<i>Brossard</i>
16-0262	<i>Association coopérative d'économie familiale: Section Rive-Sud</i>	x			<i>Brossard</i>
16-0263	<i>Desjardins Louis</i>		x		

<i>No de séquence</i>	<i>nom (organisme) nom (individu)</i>	<i>mémoire avec audition</i>	<i>mémoire sans audition</i>	<i>audition sans mémoire</i>	<i>ville de l'auditio</i>
16-0264	<i>Gagnon Romuald</i>	x			<i>Châteauguay</i>
16-0265	<i>Lévesque Jean-Paul</i>	x			<i>Châteauguay</i>
16-0266	<i>Fédération des coopératives d'habitation Montérégiennes</i>	x			<i>St-Rémi</i>
16-0267	<i>Laberge Raymond</i>	x			<i>Châteauguay</i>
16-0268	<i>MRC de Roussillon</i>	x			<i>Châteauguay</i>
16-0269	<i>Roy Jean-Luc</i>			x	
16-0270	<i>Robidoux Michel, Messier Gérard, Laramée Gilles</i>			x	
16-0271	<i>Fédération des ressources d'hébergement pour femmes violentées et en difficulté du Québec</i>			x	
16-0272	<i>Legault Laurette</i>			x	
16-0273	<i>Cournoyer Sylvain</i>			x	
16-0274	<i>Otis Jos</i>			x	
16-0275	<i>Boudens Pieter</i>			x	
16-0276	<i>Pageau Yvon</i>			x	
16-0277	<i>Milette Raymond</i>			x	
16-0278	<i>Levac Patrice</i>			x	
16-0279	<i>Bourque St-Pierre Lise</i>			x	
16-0280	<i>Bouchard Georges</i>			x	
16-0281	<i>Gagnon Patrick</i>			x	
16-0282	<i>Fortin Luc</i>			x	
16-0283	<i>Benoit Marcel</i>			x	
16-0284	<i>Leduc Claire</i>			x	
16-0285	<i>Huet Julien</i>			x	
16-0286	<i>Bédard Jean</i>			x	

<i>No de séquence</i>	<i>nom (organisme) nom (individu)</i>	<i>mémoire avec audition</i>	<i>mémoire sans audition</i>	<i>audition sans mémoire</i>	<i>ville de l'audition</i>
16-0287	<i>Pilote Raymond</i>		x		
16-0288	<i>Fortier Alain</i>	x			<i>Châteauguay</i>
16-0289	<i>Association des droits des minorités du Grand Châteauguay</i>	x			<i>Châteauguay</i>
16-0290	<i>Ménard Serge</i>		x		
16-0291	<i>Girardin Pierre</i>		x		
16-0292	<i>Lemire Raymond</i>		x		
16-0293	<i>Groupe de citoyens de Coteau du Lac</i>		x		
16-0294	<i>Montigny Jean-Marc</i>		x		
16-0295	<i>Association québécoise pour la défense de la liberté religieuse</i>		x		
16-0296	<i>Potvin Yvon</i>		x		
16-0297	<i>Villemur Pierre</i>		x		
16-0298	<i>Paquette Jacques</i>		x		
16-0299	<i>Mouvement pour l'enseignement privé</i>		x		
16-0300	<i>Leblanc Pauline</i>	x			<i>St-Rémi</i>
16-0301	<i>Syndicat des producteurs en serre du Québec</i>		x		
16-0302	<i>Kahlé André</i>		x		
16-0303	<i>Ville de Saint-Basile-Le-Grand</i>	x			<i>Brossard</i>
16-0304	<i>Un groupe d'étude (Ernest T. Parent)</i>		x		
16-0305	<i>Sherifi Kadri</i>	x			<i>Brossard</i>
16-0306	<i>Schafroth Gérard</i>	x			<i>Châteauguay</i>
16-0307	<i>Le regroupement des jeunes de Châteauguay</i>	x			<i>Châteauguay</i>

<i>No de séquence</i>	<i>nom (organisme) nom (individu)</i>	<i>mémoire avec audition</i>	<i>mémoire sans audition</i>	<i>audition sans mémoire</i>	<i>ville de l'audition</i>
16-0308	<i>Syndicat des enseignants du Collège de Valleyfield</i>	x			<i>Châteauguay</i>
16-0309	<i>Commission scolaire de Châteauguay</i>	x			<i>Châteauguay</i>
16-0310	<i>Groupes communautaires de la région de Châteauguay</i>	x			<i>Châteauguay</i>
16-0311	<i>Baribeau Jean</i>	x			<i>St-Rémi</i>
16-0312	<i>Beaudoin Michel</i>	x			<i>Châteauguay</i>
16-0313	<i>Beauchemin Lionel</i>			x	
16-0314	<i>Patenaude Jean</i>			x	
16-0315	<i>Blanchet Pauline</i>			x	
16-0316	<i>Bensalem Leila</i>			x	
16-0317	<i>Dupont Jacques</i>			x	
16-0318	<i>Morin Hugues</i>			x	
16-0319	<i>Audet Roger</i>			x	
16-0320	<i>McGown Daniel</i>			x	
16-0321	<i>Prémont Jean-Paul</i>			x	
16-0322	<i>Laberge M. M.</i>			x	
16-0323	<i>Clermont Daniel</i>			x	
16-0324	<i>Bilec Gérard</i>			x	
16-0325	<i>Erskine Henry Kevin</i>			x	
16-0326	<i>Frenette Fernand</i>			x	
16-0327	<i>Dubien Réjent</i>			x	
16-0328	<i>Miron Adrien</i>			x	
16-0329	<i>Franchuk Edward S.</i>			x	
16-0330	<i>Lévesque Delmas</i>			x	
16-0331	<i>Darche Lyne</i>			x	
16-0332	<i>Tessier Jean-Paul</i>			x	
16-0333	<i>Rivard Georges</i>			x	

<b>No de séquence</b>	<b>nom (organisme) nom (individu)</b>	<b>mémoire avec audition</b>	<b>mémoire sans audition</b>	<b>audition sans mémoire</b>	<b>ville de l'audition</b>
16-0334	Martin S.V.H.		x		
16-0335	Rochon Claude		x		
16-0336	Fédération des Comités de parents de la Montérégie		x		
16-0337	Poirier Josée		x		
16-0338	Whyte William W.		x		
16-0339	Dignard Richard		x		
16-0340	Bertrand Jean et Polan Peter M.		x		
16-0341	Parsons Paul		x		
16-0342	Charron Gilles		x		
16-0343	Lessard Bertrand, Pelletier Emilien		x		
16-0344	Laurin Edgar		x		
16-0345	Fédération des Clubs de l'Age d'or du Sud-Ouest du Québec		x		
16-0346	Lemelin Daniel		x		
16-0347	Bulow Hellen		x		
16-0348	Langlois Raymond		x		
16-0349	Laguë Sylvain		x		
16-0350	Plamondon Gérald E.		x		
16-0351	L'Atelier du chômeur du Bas- Richelieu Inc.		x		
16-0352	Racicot-Gagnon Maryse		x		
16-0353	Parenteau Maurice		x		
16-0354	Coopérative Jeunesse de services de Sorel (par les animateurs)		x		
16-0355	Petros C.I.		x		
16-0356	Ruel Normand		x		
16-0357	Larocque Pierre A.		x		

<i>No de séquence</i>	<i>nom (organisme) nom (individu)</i>	<i>mémoire avec audition</i>	<i>mémoire sans audition</i>	<i>audition sans mémoire</i>	<i>ville de l'audition</i>
16-0358	Beaudoin Gérard		x		
16-0359	Picard Gérard		x		
16-0360	Lebel Serge	x			Brossard
16-0361	Houde Martin		x		
16-0362	Chevalier Michel		x		
16-0363	Lisenko Marianne		x		
16-0364	Le Coup D'Elle		x		
16-0365	Michel André		x		
16-0366	Buteau Armand		x		
16-0367	Paquette Denis		x		
16-0368	Beaulieu Gilbert		x		
16-0369	Pouliot André-Émile		x		
16-0370	Moffatt Joseph-Marie		x		
16-0371	Legendre Renée		x		
16-0372	Racicot Luc et Côté Guy		x		
16-0373	Pagé Henri		x		
16-0374	La ligue navale du Canada, division du Québec		x		
16-0375	Lasnier Louis		x		
16-0376	Courchesne Gérald		x		
16-0377	Beauchemin René		x		
16-0378	Sigouin Michel		x		
16-0379	Lavoie Danielle, Rodrigue René, Tremblay Marc et Tremblay Sylvie		x		
16-0380	Drapeau Denise		x		
16-0381	Beaulieu André		x		
16-0382	Godard Pierre		x		
16-0383	Touchette Denise B.		x		

<i>No de séquence</i>	<i>nom (organisme) nom (individu)</i>	<i>mémoire avec audition</i>	<i>mémoire sans audition</i>	<i>audition sans mémoire</i>	<i>ville de l'audition</i>
16-0384	Tremblay Roch		x		
16-0385	Morin Charles-Eugène		x		
16-0386	Tardif Jean-Guy		x		
16-0387	Salomon Luc		x		
16-0388	Blanchard Claing Lise		x		
16-0389	Société St-Jean-Baptiste, section Doris-Lussier		x		
16-0390	Vachon Serge		x		
16-0391	Poulton Charles		x		
16-0392	Paquin Coderre Lucie		x		
16-0393	Monast Gérald		x		
16-0394	Bureau Serge		x		
16-0395	Robillard Jean-Marie		x		
16-0396	Boileau Claude		x		
16-0397	Adams R.J.		x		
16-0398	Richards Norman F.		x		
16-0399	Nault Christian		x		
16-0400	Lewis Maryse-Lawrence		x		
16-0401	Lalonde Raymond		x		
16-0402	Robertson Paul		x		
16-0403	Syndicat de l'enseignement du Haut-Richelieu		x		
16-0404	Lussier Camille		x		
16-0405	Arpin Pierre		x		
16-0406	Coffre Inc. et aide et intégration Jeunesse au travail		x		
16-0407	Laberge Mathieu		x		
16-0408	Landry Richard		x		

<i>No de séquence</i>	<i>nom (organisme) nom (individu)</i>	<i>mémoire avec audition</i>	<i>mémoire sans audition</i>	<i>audition sans mémoire</i>	<i>ville de l'audition</i>
16-0409	<i>Tougas Ronald</i>		x		
16-0410	<i>Les Citoyens en devoir</i>		x		
16-0411	<i>Paquette Marc</i>		x		
16-0412	<i>Girard Robert Ing.</i>		x		
16-0413	<i>Longpré Bernard L.</i>		x		
16-0414	<i>White Judd Jason</i>		x		
16-0415	<i>Morneau Daniel</i>		x		
16-0416	<i>Lalonde Maurice</i>		x		
16-0417	<i>Tremblay Florent</i>		x		
16-0418	<i>Lacerte Michel</i>		x		
16-0419	<i>Association pour la protection de l'environnement de Rigault</i>		x		
16-0420	<i>Asselin Claude</i>		x		
16-0421	<i>Bellavigna Marc</i>		x		
16-0422	<i>Barrette Jasmin</i>		x		
16-0423	<i>Obeid Said</i>		x		
16-0424	<i>Labrègue Pierre C.</i>		x		
16-0425	<i>Schneider Anny</i>		x		
16-0426	<i>Dyjel Patrick</i>		x		
16-0427	<i>Grégoire Gertrude et Aquin Thérèse</i>		x		
16-0428	<i>Tate Daniel</i>		x		
16-0429	<i>Brunet Solange</i>		x		
16-0430	<i>Le Comité organisateur de la Fête Nationale (Sud-Ouest)</i>		x		
16-0431	<i>Postras Denis</i>		x		
16-0432	<i>Guérin-Lajoie Benoit</i>		x		
16-0433	<i>Charpentier Benoit</i>		x		
16-0434	<i>Garneau Jacques</i>		x		

<i>No de séquence</i>	<i>nom (organisme) nom (individu)</i>	<i>mémoire avec audition</i>	<i>mémoire sans audition</i>	<i>audition sans mémoire</i>	<i>ville de l'audition</i>
16-0435	<i>Le Regroupement des diffuseurs en en arts visuels de la Montérégie</i>		x		
16-0436	<i>Perrault Nicole</i>		x		
16-0437	<i>Lebel Jean</i>		x		
16-0438	<i>Leboeuf Réjean</i>		x		
16-0439	<i>Chevrier Louise</i>		x		
16-0440	<i>Bourbeau Rodrigue</i>		x		
16-0441	<i>Nguyen Diem</i>		x		
16-0442	<i>COFTEC-Sorel</i>		x		
16-0443	<i>Taillon Gaéтан</i>		x		
16-0444	<i>Gélinas François</i>		x		
16-0445	<i>Dufour Madeleine B., Faucher-Parent, Angéline Legault Monique</i>		x		
16-0446	<i>Lahaye Louis</i>		x		
16-0447	<i>Linch J.C.</i>		x		
16-0448	<i>Conseil exécutif du Parti québécois du comté de Borduas</i>		x		
16-0449	<i>Casabonne Jean-François</i>		x		
16-0450	<i>Lippé Luc</i>		x		
16-0451	<i>Comité exécutif du Parti québécois Beauharnois-Hungtingdon</i>		x		
16-0452	<i>Villeneuve Maurice</i>		x		
16-0453	<i>La Maison du lys blanc</i>		x		
16-0454	<i>Fiset Jocelyn</i>		x		
16-0455	<i>Bé langer Bernard</i>		x		
16-0456	<i>Lassonde Normand</i>		x		
16-0457	<i>Centre d'information communautaire de St-Hyacinthe Inc.</i>		x		

<i>No de séquence</i>	<i>nom (organisme) nom (individu)</i>	<i>mémoire avec audition</i>	<i>mémoire sans audition</i>	<i>audition sans mémoire</i>	<i>ville de l'audition</i>
16-0458	<i>Paquet Daniel</i>		x		
16-0459	<i>Beaugrand Raymond</i>		x		
16-0460	<i>Brulotte Céline D. et Brulotte Claude</i>		x		
16-0461	<i>Tremblais Jeanne-d'Arc</i>		x		
16-0462	<i>Bousquet Gaétan</i>		x		
16-0463	<i>Denis Gilberte</i>		x		
16-0464	<i>Pelletier Guy</i>		x		
16-0465	<i>Beaudin René</i>		x		
16-0466	<i>Service d'action bénévole "au coeur du jardin Inc."</i>		x		
16-0467	<i>Lussier Pierre</i>			x	<i>Châteauguay</i>
16-0468	<i>Perrier Raymond</i>		x		
16-0469	<i>MRC Des Jardins de Napierville</i>		x		
16-0470	<i>Action support action</i>		x		
16-0471	<i>Venne Roger Fernand</i>		x		
16-0472	<i>Trottier Pierrette</i>		x		
16-0473	<i>Tessier Hermel</i>		x		
16-0474	<i>Leduc Guy</i>		x		
16-0475	<i>Marchand Pierre</i>		x		
16-0476	<i>La famille Sicotte</i>		x		
16-0477	<i>Comité de parents de Taillon</i>		x		
16-0478	<i>Belhumeur Normand</i>		x		
16-0479	<i>Castor Alix</i>		x		
16-0480	<i>Chouinard Marc-André</i>		x		
16-0481	<i>Taschereau Pierre</i>		x		
16-0482	<i>Allaire Ronald</i>		x		
16-0483	<i>Martel Noël J.</i>		x		

<i>No de séquence</i>	<i>nom (organisme) nom (individu)</i>	<i>mémoire avec audition</i>	<i>mémoire sans audition</i>	<i>audition sans mémoire</i>	<i>ville de l'audition</i>
16-0484	<i>Rainville Fernand</i>		x		
16-0485	<i>Soucy Marcel</i>		x		
16-0486	<i>Carbonneau Gérald et Godin-Carbonneau Thérèse</i>		x		
16-0487	<i>Degré Nathalie</i>		x		
16-0488	<i>Belchamber Ronald</i>		x		
16-0489	<i>Béliveau Victor</i>		x		

*COMMISSION DE LA MONTÉRÉGIE  
SUR L'AVENIR DU QUÉBEC*

COMMUNICATIONS, RELATIONS DE PRESSE ET PUBLICITÉ

**La conférence de presse du 24 janvier**

La première activité de communication de la Commission de la Montérégie sur l'avenir du Québec a été la conférence de presse du 24 janvier 1995 au cours de laquelle tous les membres de la Commission ont été présentés à la presse. L'itinéraire de la Commission ainsi que les modalités de participation ont également été communiqués à la presse à cette occasion. Quatorze médias (4 nationaux et 10 régionaux) ont assisté à cet événement et la plupart des médias régionaux qui n'étaient pas sur place ont publié, en tout ou en partie, le communiqué de presse.

**Les relations de presse avant le début des travaux**

Dans les semaines qui ont précédé le début des travaux de la Commission à Longueuil le 6 février 1995, le président, monsieur Marcel Robidas, a accordé huit entrevues à divers médias de la Montérégie. Au cours de ces entrevues, monsieur Robidas a expliqué le rôle de la Commission et il a invité les organismes et les individus à participer aux travaux de la Commission.

**Les communiqués**

La Commission a émis 39 communiqués portant sur l'ordre du jour de ses travaux, un communiqué sur la présence de ministres à la Commission et trois communiqués bilan (un après chacune des trois semaines de travaux). La seule difficulté rencontrée a été de concilier les besoins des hebdomadaires et ceux de la Commission en ce qui regardait l'ordre du jour des travaux. Les hebdomadaires justement parce qu'ils paraissent hebdomadairement avaient besoin de l'ordre du jour des travaux de la Commission souvent une semaine à l'avance. De son côté la

Commission ne finalisait son ordre du jour que la veille ou l'avant-veille. La diffusion d'un ordre du jour préliminaire à l'intention des hebdomadaires était essentielle pour créer parmi la population de l'intérêt et l'inciter à assister nombreuse aux travaux de la Commission. À quelques reprises, ce compromis a cependant créé des difficultés à la Commission, lorsque par exemple le nom d'un organisme ou d'un individu apparaissant à l'ordre du jour préliminaire et ne se retrouvait pas dans l'ordre du jour final. Sur l'ensemble des organismes et des individus qui ont soumis des mémoires, ces quelques cas demeurent des exceptions et tout compte fait, il a mieux valu diffuser un ordre du jour préliminaire que de ne rien diffuser.

Pour ce qui est des changements des lieux ou d'heures des audiences ou de l'ajout de forums, il a presque toujours été possible, quelquefois in extremis, de faire rectifier la publicité et le contenu rédactionnel. Des affiches ont également permis d'orienter les gens au bon endroit.

### **La publicité**

Le plan média de Cossette ne prévoyait au départ de la publicité que dans 11 médias de la Montérégie, ce qui laissait à découvert de larges parties du territoire. Nous avons signalé cet état de fait et obtenu que l'ensemble du territoire soit couvert laissant cependant à Cossette le choix des médias. Le plan ainsi révisé comptait 20 médias.

Dans un deuxième temps, quand nous avons réalisé que la campagne publicitaire s'étendait sur non pas deux mais quatre semaines, nous avons fait des représentations pour que, là où plusieurs hebdomadaires couvraient un même territoire, il y ait une certaine alternance de façon à ce que le plus grand nombre d'hebdomadaires puissent bénéficier de cette campagne.

Plus de 60 000 \$ ont été dépensés en publicité pour la Commission, dans les médias écrits de la Montérégie. Il y a également eu de la publicité radio.

## **Présence des médias aux audiences et aux forums**

Pratiquement tous les médias de la région étaient présents lorsque la Commission passait dans leur municipalité. Trente-huit médias de la Montérégie ont totalisé 64 présences au cours de 17 jours de travaux de la Commission. Les médias nationaux se sont également intéressés aux travaux de la Commission. Seize médias nationaux ont assuré un total de 44 présences. Mentionnons plus particulièrement Radio Canada TV (CBFT + RDI): 7 présences, Radio Canada radio: 6 présences, le Journal de Montréal: 6 présences, The Gazette: 6 présences, La Presse: 5 présences, TVA: 4 présences. Le Toronto Sun et WPTZ TV Plattsburg ont fait une visite en Montérégie.

## **La couverture des médias**

Une entente prise par le Secrétariat national avec Vidéotron a permis la retransmission complète dès le lendemain sur le canal communautaire de 15 des 17 séances de la Commission.

La consultation des revues de presse produites entre le 23 janvier et le 6 mars a permis de recenser 210 articles consacrés à la Commission de la Montérégie dans les médias de la Montérégie. D'une façon générale ces articles sont neutres et s'efforcent de rendre compte d'une façon synthétique de tous les principaux mémoires entendus lors de l'audience qui fait l'objet de la couverture du média.

Cependant, on peut lire plusieurs titres positifs dont voici quelques exemples: «La Commission de la Montérégie sur l'avenir du Québec se veut la plus accueillante possible». «Boucherville: salle bondée aux audiences publiques de la Commission de la Montérégie». «Commission de la Montérégie sur l'avenir du Québec: plusieurs organismes répondent à l'appel». «La Commission fait fureur à Valleyfield». «Plus de 500 personnes aux audiences de Saint-Jean: la famille péquiste n'était pas seule à la Commission sur l'avenir du Québec». «La Commission sur l'avenir du Québec à Beloeil: plus de 400 personnes envahissent le Centre culturel». «Bonne réponse à Varennes et à Boucherville pour la Commission sur l'avenir du Québec».

Par contre, deux titres nettement moins positifs mais qui sont cependant le reflet exact de la réalité: «Commission de la Montérégie à Longueuil: peu d'étudiants ont participé à la rencontre au Cégep Édouard-Montpetit». «La Commission de la Montérégie sur l'avenir du Québec en entend de «toutes les couleurs» à Longueuil».

Sur les 210 articles, cinq sont des articles d'opinion. Un est neutre. Deux sont passablement critique: «Or dans la très grande majorité des cas, les sujets abordés n'ont souvent aucun rapport avec la raison d'être de la Commission». «Les Commissions régionales sur l'avenir du Québec sont devenues de véritables fourretout où chacun y présente sa liste d'épicerie». Deux sont positifs: «Même si j'avais moi-même des appréhensions face à ces commissions, je dois avouer que les mémoires contenaient pour la plupart des réflexions de qualité qui ont suscité mon intérêt». «Pour la première fois dans l'histoire de notre peuple, celui-ci est appelé à formuler ses espoirs, ses frustrations, ses idéaux dans la définition de notre volonté à bâtir notre avenir collectif».

Globalement, on peut affirmer que la couverture des séances de la Commission par les médias écrits de la Montérégie correspond bien dans son ensemble à ce que les commissaires ont entendu pendant leurs dix-sept jours de travaux.

En conclusion, quelques commentaires en vrac sur la couverture par les médias nationaux. Dans le *Journal de Montréal* et *La Presse* les comptes rendus reflètent bien ce qui s'est dit lors des audiences. Dans la majorité des cas les journalistes avaient déjà quitté au moment des forums. *The Gazette* accorde une attention particulière aux mémoires et interventions de groupes anglophones, de communautés culturelles, de tenants de l'option fédéraliste ou encore de souverainistes dissidents.

Les médias électroniques, à l'exception de *RDI*, n'ont que quelques minutes à consacrer à l'ensemble des Commissions. À cause de cette contrainte et pour conserver l'intérêt du spectateur, ils choisissent ce qui s'appelle dans le métier «un angle» et ils vont choisir un angle différent chaque soir. Exemple: un soir l'angle

sera les communautés culturelles veulent des garanties comparables à celles de la communauté anglophone et des autochtones. Un autre soir, l'angle sera les organismes profitent de la tribune des Commissions pour faire la promotion de leur cause. Le risque d'une telle couverture est que, et les intervenants et les commissaires considèrent que le reportage dénature la séance à laquelle ils ont participé. Ayant vu et entendu peu de bulletins de nouvelles durant les trois semaines d'audiences, il ne m'est pas possible d'évaluer jusqu'à quel point les travaux de la Commission de la Montérégie ont fait l'objet d'un tel traitement.

Dans le cas de *RDI* pas moins de dix erreurs (mauvaises heures, mauvaises adresses, mauvaise Commission, événements non annoncés) ont été relevées, uniquement pour la Commission de la Montérégie, au cours du visionnement de huit émissions.

On ne saurait terminer ce rapport sans mentionner la chronique de Lysiane Gagnon dans *La Presse* du vendredi 17 février. Madame Gagnon comparait les impressions que lui avaient laissées cinq commissions (Outaouais, Saguenay, Beauce, Estrie et Montérégie) et l'impression que lui avait laissée la Commission de la Montérégie était celle d'une Commission «qui a de la classe». Elle parlait du «mode de fonctionnement ultra-civilisé» de la Commission. «Tout baigne dans l'huile et dans la courtoisie». Ce qui est intéressant dans cette chronique, c'est que la perception que madame Gagnon a eue de la Commission de la Montérégie, à l'occasion d'une visite d'à peine un peu plus d'une heure, correspondait tout à fait à la conception que son président, monsieur Robidas, s'est, depuis le début, fait de sa Commission: un lieu où l'expression des idées et des points de vue se fait dans le respect de l'opinion des autres sans pour autant évacuer toute émotion dans l'affirmation des convictions.

Jacques Masson  
95.03.07